

**Collection**

*Mouvements sociaux*

**no MS0502**

**La lutte pour l'adoption d'une  
politique de l'eau au Québec**

Majorie St-Pierre

sous la direction de  
Yvan Comeau  
avec la collaboration de  
Luu Thuy-Diep

mars 2005



Cahiers du CRISES  
Collection Mouvements sociaux – no MS0502  
« **La lutte pour l'adoption d'une Politique de l'eau au Québec** »  
Majorie St-Pierre

ISBN : **2-89605-184-8**

Dépôt légal : mars 2005

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## **PRÉSENTATION DU CRISES**

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

### **Axe innovations sociales et territoire**

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

### **Axe innovations sociales et conditions de vie**

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des

mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

### **Axes innovations sociales, travail et emploi**

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

### **LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : [www.cris.es.uqam.ca](http://www.cris.es.uqam.ca).

*Denis Harrison*  
Directeur

## NOTES SUR L'AUTEURE

**Majorie ST-PIERRE** est actuellement étudiante à la maîtrise en service social (domaine de l'organisation communautaire) à l'Université Laval. Elle a pratiqué l'intervention collective dans un centre communautaire et s'implique maintenant, sur une base bénévole, dans un organisme de défense de droits et dans diverses organisations.



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	ix
RÉSUMÉ .....	xi
INTRODUCTION .....	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES .....	3
1.1. Les sources documentaires .....	3
1.2. Les entrevues .....	3
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE .....	5
2.1. Le milieu .....	5
2.1.1. Son histoire .....	5
2.1.2. Le Québec en chiffres .....	7
2.2. La chronologie des évènements .....	9
2.2.1. La synthèse des évènements marquants.....	9
2.2.2. La chronologie de la lutte .....	13
2.3. Les acteurs et les intérêts en présence.....	17
2.3.1. Les acteurs .....	17
2.3.2. Les intérêts des acteurs .....	18
2.4. Les enjeux de la lutte .....	22
3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE.....	23
3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord .....	23
3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs .....	25
3.2.1. Le diagnostic .....	25
3.2.2. Le pronostic .....	26
3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective.....	27
3.4. Les courts-circuits de solidarité .....	28

4.	LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE .....	31
4.1.	Les opportunités .....	31
4.1.1.	Les fenêtres d'occasions d'agir .....	32
4.1.2.	Les alignements politiques .....	33
4.1.3.	La division des élites .....	34
4.1.4.	La tolérance à la protestation, les alliés et corps intermédiaires ..	34
4.2.	La conduite de la lutte .....	35
4.2.1.	Les éléments du calcul rationnel .....	35
4.2.2.	L'information.....	35
4.2.3.	Les ressources.....	36
4.2.4.	Les stratégies .....	38
4.2.5.	La concurrence avec d'autres organisations.....	41
5.	LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE .....	43
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE .....	45
6.1.	Sur le plan de la répartition.....	45
6.1.1.	La répartition économique.....	45
6.1.2.	La répartition politique .....	46
6.1.3.	La répartition idéologique .....	46
6.2.	Sur le plan de l'organisation .....	47
6.2.1.	L'autonomie.....	47
6.2.2.	La solidarité .....	48
6.2.3.	La mobilisation .....	48
7.	LES PISTES DE RENOUVELLEMENT .....	49
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>51</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Tableau présentant les intérêts des différents acteurs.....	18
-----------	---	----



## RÉSUMÉ

*La lutte pour l'adoption d'une politique de l'eau est une bataille menée tant au Québec qu'à l'échelle internationale. Elle touche différents secteurs relatifs à l'eau, soit la qualité de l'eau potable, la privatisation de l'eau et de ses services d'approvisionnement et d'assainissement, l'exploitation des eaux souterraines, l'exportation de l'eau en vrac, les barrages électriques privés et les rivières patrimoniales. Le présent document se concentre sur la joute menée au Québec sous le leadership de la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! ». Cette lutte débute en 1996 suite à la combinaison de deux évènements parallèles, soit la menace de privatisation des services d'eau de la Ville de Montréal et le Sommet sur l'économie et de l'emploi où il est suggéré d'exporter en vrac l'eau du Québec. La lutte se termine, pour les fins de cette monographie, en novembre 2002 avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau. Les thèmes de privatisation, d'exploitation et d'exportation d'eau sont les sujets dont il sera question à l'intérieur de ce document qui présente d'abord la lutte, c'est-à-dire les contextes historique et socio-économique dans lesquels elle prend place, la chronologie des évènements, les acteurs et intérêts en présence, et les enjeux. Par la suite, il explore l'émergence de la bataille, son développement et son dénouement. Il termine, enfin, avec l'évaluation de cette lutte collective.*

*Majorie St-Pierre*



## INTRODUCTION

L'eau, richesse et bien commun de la population québécoise depuis des siècles, se voit, à partir de 1996, menacée par des intérêts mercantiles. C'est d'abord par une tentative de privatisation des services d'eau à la Ville de Montréal que se propage l'idée de traiter l'eau comme une richesse qui peut être acquise privément. Cela s'étend ensuite à l'exploitation des eaux souterraines et l'exportation d'eau en vrac. Des inquiétudes s'élèvent également face à la qualité de l'eau potable, à la construction de barrages électriques privés et à la sauvegarde des rivières patrimoniales. Devant cette menace qui ne cesse de s'élargir, un mouvement citoyen s'organise pour devenir très rapidement une coalition nationale. C'est ainsi qu'est lancée la lutte pour l'adoption d'une politique de l'eau au Québec. Cette bataille dure six années intensives jusqu'à l'obtention d'une politique de l'eau en 2002. Toutefois, elle n'est pas terminée à ce jour puisque plusieurs menaces pèsent toujours sur ce bien commun malgré l'adoption d'une politique de l'eau. Il est donc question, dans le présent document, d'analyser les différentes composantes de cette lutte collective qui marqua le paysage québécois. Les thèmes de privatisation, d'exploitation et d'exportation d'eau en sont les sujets centraux. Cette analyse présente d'abord la lutte, c'est-à-dire les contextes historique et socio-économique dans lesquels elle prend place, la chronologie des événements, les acteurs et intérêts en présence, et les enjeux. Par la suite, elle explore l'émergence de la bataille, son développement et son dénouement. Pour terminer, enfin, avec l'évaluation de cette lutte collective. Voici donc l'histoire de cette bataille qui tente de protéger ce patrimoine collectif de la marchandisation.



## **1. LES SOURCES DE DONNÉES**

### **1.1. Les sources documentaires**

Les sources utilisées dans le cadre de ce document sont essentiellement des coupures de journaux touchant la lutte de l'eau, des articles de journaux et de revues publiés par la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » et ses alliés, des articles de revues traitant du dossier, et des documents officiels produits par la coalition « Eau Secours ! » disponibles sur le site Internet de l'organisme. Sont également utilisées les banques de données de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec, en plus des informations statistiques révélées par Emploi-Québec, Environnement Canada, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux, et par le gouvernement du Québec (sites Internet). Enfin, des ouvrages de références servent à l'élaboration de l'histoire du Québec.

### **1.2. Les entrevues**

Une entrevue et deux entretiens via Internet ont été réalisés auprès de trois membres de la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! ».



## 2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

La lutte de l'eau menée par la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » s'enracine au Québec. Des quatre coins de la province, on assiste et on participe à la bataille de l'eau.

### 2.1. Le milieu

#### 2.1.1. Son histoire

Le Québec a une histoire teintée par la quête de reconnaissance de son identité. Elle est, par le fait même, parsemée de luttes collectives. Les événements marquants de la conquête anglaise jusqu'à l'Acte de l'Amérique du Nord<sup>1</sup> (1867), tels que l'Acte de Québec (1774)<sup>2</sup>, l'Acte constitutionnel (1791)<sup>3</sup>, la rébellion des patriotes (1837-1838) et le rapport de Lord Durham<sup>4</sup> en sont de bons exemples. Mais cette quête de reconnaissance ne s'arrête pas en 1867. C'est même à partir de ce moment que la société québécoise tente de s'affirmer. Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le Québec développe son industrie (bois, textile, alimentation, etc.) et fonde son premier parti « national » (1887) sous la gouverne d'Honoré Mercier. Celui-ci travaille à l'affirmation de la nation française catholique et à la sauvegarde de ses éléments distinctifs. La participation du Québec à la confédération canadienne est alors remise en question (El Tibi, 2002 ; Hamelin, 1981 ; Provencher, 1997). À partir de ce moment, la société québécoise s'organise. Elle se dote de nombreuses associations et coopératives, en plus de poser les premiers jalons de l'assistance publique (1921) (Hamelin, 1981 ; Provencher, 1997).

---

<sup>1</sup> L'Acte de l'Amérique du Nord crée une unité canadienne tout en respectant les particularités régionales. Cet acte établit le Dominion du Canada composé du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, conférant une certaine autonomie politique aux provinces, tout en maintenant la quasi-totalité des pouvoirs entre les mains du gouvernement central (Hamelin, 1981 ; Provencher, 1997).

<sup>2</sup> Acte qui reconnaît les lois civiles françaises et accorde aux catholiques la libre pratique de leur religion.

<sup>3</sup> Par cet acte, le Canada est divisé en deux, créant d'un côté le Haut-Canada, regroupant les loyalistes britanniques, de langue anglaise et de religion protestante, immigrés au Canada suite à la Guerre d'indépendance américaine. De l'autre côté, le Bas-Canada, avec sa majorité de Français catholiques. Chacune des entités est dotée de sa propre chambre d'assemblée, celle du Bas-Canada conserve les lois françaises, contrairement au Haut-Canada qui adopte les lois anglaises (El Tibi, 2002 ; Hamelin, 1981 ; Provencher, 1997).

<sup>4</sup> Rapport qui reconnaît que les Canadiens sont un peuple sans histoire et sans littérature. Suite à ce rapport, les deux Canada sont fusionnés, possédant un parlement unique et l'anglais devient la langue officielle et les institutions canadiennes françaises sont aussi dissoutes (El Tibi, 2002 ; Hamelin, 1981 ; Provencher, 1997).

### *De la grande dépression à la révolution tranquille*

Le Québec, bouleversé par la Première Guerre mondiale et par la crise économique de 1929, entre dans la période dite de la « Grande Noirceur » sous le gouvernement de Maurice Duplessis (1936-1939, 1944-1960). Le Québec vit alors sous le joug de l'Église et d'un gouvernement conservateur. Duplessis est considéré comme l'homme de la répression, notamment avec l'instauration en 1937 de la « Loi du cadenas »<sup>5</sup> qui permet au gouvernement d'opérer une forte répression contre les syndicats, les groupes politiques et les minorités religieuses (Dickinson et Young, 1995 ; Provencher, 1997). D'un autre côté, il reprend la défense du Québec avec un gouvernement autonomiste qui lutte contre les tentatives de centralisation et d'ingérence de l'État fédéral. On note également, pendant cette période, un accroissement important de l'économie de la province, particulièrement dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles. La société d'État Hydro-Québec est créée en 1944 (El Tibi, 2002 ; Dickinson et Young, 1995).

### *La Révolution tranquille*

C'est en 1960 et sous la gouvernance de Jean Lesage que s'ouvre l'époque qui change le visage du Québec : la Révolution tranquille. Sous le slogan de « Maître chez soi », on assiste à la mise en place de l'État-providence. La priorité est mise sur le développement économique, entre autres, par la nationalisation des compagnies privées en électricité et par l'élaboration de grands projets hydrauliques, rendus possibles par la présence de grandes rivières (Dickinson et Young, 1995 ; El Tibi, 2002 ; Hamelin, 1981 ; Provencher, 1995).

La Révolution tranquille insuffle un nouvel élan au mouvement nationaliste au Québec qui se manifeste, entre autres, par la création de partis et d'organisations politiques nationalistes (le Rassemblement pour l'indépendance nationale [RIN], le mouvement Souveraineté-association, le Front de libération du Québec [FLQ]). Cette montée du nationalisme mène à la Crise d'octobre en 1970<sup>6</sup>. Malgré ces événements et la forte répression qui s'en suit, la fièvre nationaliste continue et porte au pouvoir le mouvement Souveraineté-association de René Lévesque (futur Parti Québécois) en 1976. René Lévesque fait adopter la loi 101, qui affirme la primauté du français au travail et sur la place publique (Dickinson et Young, 1995 ; El Tibi, 2002 ; Hamelin, 1981 ; Provencher, 1995).

---

<sup>5</sup> Cette loi interdit d'utiliser sa maison pour propager le communisme ou le bolchevisme (Provencher, 1997).

<sup>6</sup> Face au manque d'intérêt de Robert Bourassa sur la question nationale, le Front de libération du Québec (FLQ) enlève un diplomate britannique et, par la suite, le ministre Pierre Laporte, que l'on retrouve mort quelques jours après son enlèvement. Ces événements entraînent une forte répression de la part de l'État fédéral (El Tibi, 2002).

### *Le Québec contemporain*

Les années 1980 trace un nouveau tournant pour le Québec. La question nationale y est centrale. Par deux fois (1980 et plus tard, en 1995), le gouvernement québécois tente, par voie de référendum, d'obtenir sa souveraineté. C'est également le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982 et sa ratification en 1983, desquels le Québec est exclu en raison de son entêtement à faire reconnaître son caractère distinct. La province est encore à ce jour absente de la Constitution canadienne (Dickinson et Young, 1995 ; El Tibi, 2002 ; Provencher, 1997). Au-delà du débat constitutionnel, la société québécoise se caractérise, depuis la moitié des années 1980, par un plus grand conservatisme, par une désaffectation face au rôle de l'État, par le passage du pouvoir des mains des intellectuels à celles des hommes d'affaires, et par l'orientation de l'économie vers les marchés internationaux plutôt que vers l'intérieur canadien (Dickinson et Young, 1995).

Après ce survol historique, on observe que la bataille de l'eau semble fortement teintée par l'histoire du Québec et soulève, une fois de plus, les dimensions épineuses de la province : l'identité québécoise et l'autonomie politique.

#### *2.1.2. Le Québec en chiffres<sup>7</sup>*

##### *La population*

En 2001, la province a une population de 7 487 200 personnes, soit 24 % de la population canadienne. Le Québec, tout comme le Canada, présente une population majoritairement âgée de 15 à 65 ans (70 %), et les groupes d'âge 0-14 ans et 65 ans et plus sont respectivement représentés à 17 et 13 % de la population; ce qui marque peu d'écart comparativement à 1996. La population québécoise est de plus en plus vieillissante, au point de se retrouver au rang des deux provinces les plus « vieilles » du Canada. En dix ans, l'âge médian est passé de 34,2 ans à 38,8 ans et on évalue à 29 % l'accroissement de la population âgée de 45 à 65 ans depuis 1991. De plus, il est estimé que cette catégorie gagnera encore 21 % d'ici 2011 (Statistique Canada, 2001).

---

<sup>7</sup>

Il est à noter que les chiffres présentés sont tirés des données de recensement de Statistique Canada (2004) et de l'Institut de la statistique du Québec (2004).

### *Le revenu, l'emploi et la pauvreté*

Le Québec offre environ 3 650 000 emplois dans les secteurs des biens et services, ce qui représente 23 % des emplois canadiens. L'industrie manufacturière (15 %), le commerce (11 %), les soins de santé et l'assistance sociale (11 %), sont les principaux secteurs d'activités du Québec et du Canada (respectivement 14 %, 16 % et 11 % pour ce dernier). Selon une étude sur l'emploi au Québec, la province accuse une perte de 1 500 emplois en janvier 2004, attribuable à la perte d'emplois à temps partiel (-27 000). Par contre, ceux à temps plein créés au même moment sont de l'ordre de 25 500 emplois. En définitive, le nombre d'emplois disponibles fluctue d'un mois à l'autre sur l'ensemble du territoire, mais on peut constater que ceux-ci ont augmenté de 1 % (36 100) au Québec pour l'année 2003 (comparé à 0,1 % au Canada) (Vungoc et Choucair, 2004). De plus, la province connaît, depuis 1997, une forte croissance d'emplois, qui se répercute positivement dans l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Les secteurs d'activités à haute technologie et les travailleurs fortement qualifiés sont spécialement avantagés par la conjoncture (Emploi-Québec, 2002).

Le Québec présente une structure d'emploi en fonction des sexes, similaire au reste du Canada, et celle-ci a très peu varié depuis 1996. Ainsi, les hommes occupent la majorité des emplois à temps plein (59 %) et se retrouvent dans les domaines des métiers, de la machinerie (13 %), dans la vente et le service (10,5 %), dans la gestion (6 %) et dans le transport, la fabrication et les services d'utilité publique (6 %). Ce dernier élément est particulier à la province de Québec. Les femmes occupent à 67 % les emplois à temps partiel disponibles dans la province. Les secteurs de vente et service (14 %), et ceux d'affaires, finance et administration (13 %) constituent les deux groupes de professions les plus prisés par les femmes canadiennes et québécoises (Vungoc et Choucair, 2004).

Par contre, ce n'est pas tout le monde qui travaille au Québec. Le taux de chômage, en 2001, y est de 8,7 %, et le taux d'inactivité est de 29 %, ce qui amène la population inactive à 2 171 288 personnes. D'après le Conseil national du bien-être social, les femmes semblent les plus touchées par la pauvreté. Les femmes de moins de 65 ans ayant un enfant mineur, les femmes seules et les femmes seules âgées de 65 ans et plus atteignent respectivement un taux de pauvreté de 57,1 %, de 44,4 % et de 59,7 %. Néanmoins, les hommes ne sont pas épargnés par la pauvreté : 37,5 % des hommes seuls de moins de 65 ans et 40 % des hommes de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté au Québec (MSSS, 1999). Le revenu moyen par habitant en 2001 est de 27 125 \$, ce qui représente un gain de 3 927 \$ depuis 1996. Le Québec se situe tout de même sous le niveau canadien de 29 311 \$.

### *Les statuts familiaux et le logement*

Les habitants du Québec, tout comme ceux du Canada, sont, en forte majorité, mariés ou célibataires (respectivement, 46 % et 43 % au Québec ; 48 % et 42 % au Canada). Les familles

québécoises sont légèrement plus nombreuses que la moyenne canadienne avec 1,75 enfant par famille, en comparaison à 1,1 enfant pour le reste du Canada. Les ménages québécois sont généralement propriétaires de leur résidence (58 %). Près du tiers des ménages vivent en location, résident dans des immeubles de moins de cinq étages et dans des habitations âgées de plus de 40 ans. De façon générale, 20,5 % des logements québécois ont entre 20 et 30 ans et sont en bon état ; seulement 7,8 % des appartements nécessitent des réparations majeures. En matière de logement, le Québec se maintient près du niveau canadien, hormis une légère différence sur l'âge des bâtiments (plus âgés au Québec). De plus, la province démontre une certaine stabilité depuis 1996. Il est à noter que 156 080 nouveaux logements ont été créés depuis 1996 dans la province.

### *La criminalité*

La criminalité au Québec régresse depuis le milieu des années 1990, malgré une hausse de 1,1 % en 2000. Le taux de criminalité est maintenant de 6 392,1 crimes/100 000 habitants, ce qui est passablement plus bas qu'au Canada qui présente un taux de 8 386,6 crimes/100 000 habitants (MSP, 2004).

### *Les associations*

Un réseau d'associations et d'organismes communautaires et bénévoles est fortement développé au Québec avec plus de 8 000 organismes communautaires et bénévoles répertoriés. Les régions métropolitaines présentent une concentration importante de ces ressources (Jean, 2001).

## **2.2. La chronologie des évènements**

### *2.2.1. La synthèse des évènements marquants*

*janvier 1997 :* Journée de formation sur le dossier de l'eau ouvert à tous à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) par la Coalition pour un débat public sur l'eau. Premier contact avec la lutte de Franklin ;

- 25 février 1997* : Soirée d'information-spectacle à Montréal intitulée « Eau Secours ! », organisée par la Coalition pour un débat public sur l'eau ;
- 27 février 1997* : Montréal cède sur la question de la privatisation de l'eau ;
- mars 1997* : Création officielle de la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! ». La lutte nationale est lancée ;
- mars 1997* : Implication de la nouvelle coalition dans la bataille de Franklin contre l'implantation de l'usine Aquaterra ;
- 26 avril 1997* : Lucien Bouchard, premier ministre de l'époque, promet de ne pas privatiser l'eau et de tenir un débat public en vue d'adopter une politique nationale de l'eau ;
- 30 juillet 1997* : Parution d'un article<sup>8</sup> dans *Le Devoir* par Monique Desnommée et al. : « L'eau pour qui ? » ;
- 25 septembre 1997* : Création de la coalition « Eau Secours ! » de St-Placide contre l'implantation de l'usine Aquaterra ;
- octobre 1997* : Annonce de la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec par le premier ministre du Québec ;
- 6 novembre 1997* : Lancement d'une pétition par « Eau Secours ! » réclamant du gouvernement Bouchard un large débat public pour une vraie politique de l'eau ;
- 9 décembre 1997* : Conférence de presse de la coalition demandant au ministère de l'Environnement et de la Faune de confier rapidement ce dossier au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Demande de moratoire sur tous projets de captage d'eau ;
- 10, 11 et 12 décembre 1997* : Tenue du Symposium sur la gestion de l'eau ;

---

<sup>8</sup> Les articles mentionnés dans cette chronologie sont le fruit des membres et des alliés de la coalition « Eau Secours ! ».

- 10 décembre 1997* : Le premier ministre annonce l'instauration prochaine d'un moratoire sur l'octroi de permis pour le captage des eaux souterraines, et ce, avant l'adoption d'une politique de l'eau ;
- 10 décembre 1997* : Spectacle sur le thème de la protection de l'eau au Medley, à Montréal, organisé par la coalition ;
- 31 décembre 1997* : Parution d'un article de Claude Villeneuve dans *Le Devoir* intitulé « Un débat escamoté. Pour une éthique de l'eau » ;
- 15 janvier 1998* : Parution d'un article de Caroline Perron et al. dans *Le Devoir* intitulé « Exploitation commerciale des eaux souterraines : Il ne faut pas enfermer le débat sur l'eau... dans une bouteille » ;
- 10 février 1998* : Annonce du gouvernement fédéral de la mise sur pied d'une stratégie visant à prévenir l'exportation massive d'eau ; demande aux États provinciaux d'imposer un moratoire sur l'émission de permis de prélèvement d'eau à grande échelle ;
- mai 1998* : Commission parlementaire sur le projet de loi no 405 (loi favorisant la protection des eaux souterraines) ;
- 4 juin 1998* : Présentation du mémoire de la coalition « Eau Secours ! » à la commission parlementaire ;
- fin juin 1998* : Adoption de la loi no 405 ; début du moratoire sur tous nouveaux projets de captage d'eau ;
- 30 octobre 1998* : Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) obtient le mandat de tenir une consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec ;
- 31 décembre 1998* : Levée du moratoire sur l'octroi de nouveaux permis de captage des eaux souterraines pour fins de commercialisation ;
- 12 mars 1999* : Article dans La Presse par un membre de la coalition (Yves Bellavance), « Que craint la Commission sur la gestion de l'eau ? » ;

- 15 mars 1999* : Début de la consultation nationale sur l'eau par le BAPE ; la coalition « Eau Secours ! » demande aux commissaires d'inviter le gouvernement à décréter un moratoire général sur tous les aspects de la gestion de l'eau jusqu'à l'adoption d'une politique de l'eau ;
- 9 avril 1999* : Journée d'information sur l'eau pour tous à l'UQAM par la coalition « Eau Secours ! » ;
- 13 avril 1999* : Spectacle au Spectrum organisé par « Eau Secours ! » ;
- 15 mai 1999* : Article de Marc Laviolette : « Un moratoire sur la gestion de l'eau » dans *Le Nouvelliste* ;
- août 1999* : Dépôt du rapport intérimaire de la Commission mixte internationale (CMI) recommandant aux États et provinces riveraines des Grands Lacs l'adoption d'un moratoire sur tout projet commercial d'exportation massive d'eau ;
- 24 novembre 1999* : Adoption de la loi visant la préservation des ressources en eau, loi no<sup>o</sup>73, interdisant tout projet d'exportation d'eau en vrac ;
- 30 novembre 1999* : Présentation du mémoire de la coalition « Eau Secours ! » à la Commission sur la gestion de l'eau ;
- 8 décembre 1999* : Prestation des « Porteurs d'eau » devant le BAPE ;
- 31 mars 2000* : Spectacle de la coalition ;
- 1er mai 2000* : Dépôt du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au ministre de l'Environnement, Paul Bégin ;
- 3 mai 2000* : Publication du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau ;
- 15 juin 2000* : Le Gouvernement publie le cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau ;

- 29 mai 2000 : Spectacle-bénéfice de la coalition ;
- 21 novembre 2001 : Article dans La Presse rédigé par André Bouthiller : « Devrions-nous exporter de l'eau ? » ;
- 1er janvier 2002 : Prolongation du moratoire sur les transferts d'eaux souterraines, loi no 73 ;
- 26 novembre 2002 : Adoption de la Politique nationale de l'eau.

### 2.2.2. La chronologie de la lutte

La lutte nationale pour l'adoption d'une politique de l'eau prend forme suite à la combinaison de deux événements parallèles, soit la menace de privatisation des services d'eau de la Ville de Montréal à partir de janvier 1996 et le Sommet sur l'économie et de l'emploi en novembre de cette même année, où il est suggéré d'exporter en vrac l'eau du Québec (Eau Secours, 2004 ; Chartrand, 1997 ; April, 1998). À l'origine, la bataille de l'eau se concentre sur la privatisation des services d'eau avec la création de la Coalition pour un débat public sur l'eau à Montréal. Cette dernière se rend vite compte que les problèmes reliés à l'eau ne se limitent pas à Montréal, ni à la question de la privatisation des services d'eau. Face à ce constat, la coalition montréalaise organise deux activités qui lancent la lutte de l'eau à l'échelle provinciale. La première consiste en une journée de formation sur le dossier de l'eau ouvert à tous (janvier 1997), au cours de laquelle il est possible de découvrir, entre autres, la bataille d'une petite ville luttant contre l'implantation de l'usine d'embouteillage Aquaterra (Eau Secours, 2004 ; Desnoyée et al, 1997). La seconde activité se présente sous la forme d'une soirée d'information-spectacle intitulée *Eau Secours !* qui se déroule le 25 février 1997. Cette activité marque la naissance de la lutte nationale : une deuxième coalition voit le jour. Au lendemain de ce spectacle important (1 300 personnes), le maire de Montréal capitule sur la question de la privatisation de l'eau et le débat retourne dans l'ombre (*Le Devoir*, 1997). La coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » est officiellement créée en mars 1997. Sa mission est « de revendiquer et de promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective d'équité, d'accessibilité, de santé publique, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique » (Eau Secours, 2004a). Ses premières revendications sont la tenue d'un débat public sur la gestion de l'eau au Québec, l'adoption d'une politique globale et intégrée de l'eau, en plus du renforcement du ministère de l'Environnement.

L'idée de privatiser l'eau et ses services amène de nombreux groupes de pression. Elle amène également le gouvernement à mettre sur pied un comité ministériel présidé par le premier ministre

en janvier 1997. Ce dernier a pour mandat l'analyse du dossier de l'eau sous tous ses aspects selon quatre volets principaux : la protection, la production et la distribution, la production hydroélectrique et la commercialisation de l'eau douce. Ces discussions sont tenues à huit clos jusqu'à ce qu'un débat public informel s'enclenche dans les médias (Lévesque, 1997). Le débat s'ouvre, notamment, sur les luttes citoyennes contre l'implantation d'usines de captage et d'embouteillage des eaux souterraines sur leur territoire. L'émoi provoqué par les déclarations de projets de privatisation et d'exportation d'eau en quantité massive, alimenté par l'ébauche d'un débat sur la place publique et des pressions faites localement, force le gouvernement du Québec à agir tôt. En effet, le premier ministre Lucien Bouchard promet, le 20 avril 1997, que l'eau ne pourra être exportée à des fins commerciales, ni être privatisée sans un débat public national sur la question. Il précise que la démarche de consultation mènera à l'adoption d'une politique de l'eau (Le Soleil, 1997 ; Lessard, 1997 ; Samson, 1997).

Tel que promis, le premier ministre du Québec annonce en octobre 1997, la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau les 10, 11 et 12 décembre suivant. Ce dernier rassemble experts, représentants des municipalités, agriculteurs, écologistes et embouteilleurs. L'évènement permet la réalisation du débat public réclamé. Cependant, le débat proposé par le gouvernement Bouchard se base sur un document de référence prônant la privatisation, et tous les citoyens y sont conviés moyennant des frais d'entrée de 250 \$ (Bisson, 1997). Face à ce qu'elle considère une aberration, la coalition « Eau Secours ! » lance, le 6 novembre suivant, une pétition réclamant derechef la tenue d'un large débat public pour une vraie politique de l'eau (Francoeur, 1997a). La veille de l'ouverture du Symposium sur la gestion de l'eau (9 novembre), la coalition tient une conférence de presse demandant au ministère de l'Environnement et de la Faune de confier rapidement le débat sur la gestion de l'eau au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) « afin que le public ait droit à un débat ouvert et géré avec indépendance » (Francoeur, 1997b). Elle revendique également l'instauration d'un moratoire interdisant tous nouveaux projets d'exploitation et d'exportation de l'eau jusqu'à ce qu'une politique globale sur la gestion de l'eau soit adoptée. Le symposium s'ouvre le lendemain dans la méfiance. Les écologistes boycottent l'évènement et manifestent leur désaccord à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils qualifient le symposium de « bidon », et remettent en question l'indépendance des experts. Ils croient également que le symposium constitue « une opération de préparation des esprits *pour solder l'eau en douce*, sur la base d'un document de référence *réducteur et dangereusement incomplet* » (Francoeur, 1997b). À la surprise de tous, les groupes obtiennent ce qu'ils réclament : Lucien Bouchard s'engage à ce qu'un moratoire sur l'obtention de nouveaux permis de captage des eaux souterraines à des fins commerciales soit en vigueur dans les plus brefs délais et maintenu jusqu'à l'adoption d'une politique de l'eau. Le soir même, la coalition « Eau Secours ! » invite la population à un spectacle au Medley, à Montréal, ayant pour thème la protection de l'eau (Bisson, 1997a). La semaine suivante, le gouvernement Bouchard respecte son engagement et propose un projet de loi sur l'octroi de nouveaux permis de captage des eaux souterraines (no 405) (Eau Secours, 2004). Suite au Symposium sur la gestion de l'eau, Claude Villeneuve, auteur du livre « Eau Secours ! » dénonce l'escamotage du débat public dans un article publié dans *Le Devoir* le 31 décembre 1997 (Villeneuve, 1997). C'est ainsi que se clôt la première année de la bataille pour une politique de l'eau.

La seconde s'ouvre sur une autre parution, cette fois rédigée par la coalition « Eau Secours ! » et sept organismes alliés. L'article intitulé « Exploitation commerciale des eaux souterraines : Il ne faut pas enfermer le débat sur l'eau... dans une bouteille », tente de relancer le débat sur la place publique et de mettre les pendules à l'heure (Perron et al, 1998). Le 10 février suivant, le gouvernement canadien entre dans le débat au Québec en annonçant la mise sur pied d'une stratégie visant à interdire tous projets d'exportation massive d'eau. Cette mesure est prise afin d'éviter qu'un précédent transformant le statut de l'eau en marchandise, selon l'ALENA, ne se crée. Ce précédent aurait pour effet la perte de la souveraineté du pays sur sa ressource. Il invite donc les provinces à imposer un moratoire sur l'octroi de permis de captage d'eau à grande échelle (Chevrier : 1999). Le gouvernement du Québec refuse de suivre les recommandations du gouvernement fédéral et précise que ce dernier n'a pas juridiction en la matière (Bisson, 1999b ; Francoeur, 1999b ; Francoeur, 1999c).

En mai 1998, le projet de loi no°405 n'étant toujours pas adopté par le parlement québécois, le Parti libéral, alors à l'opposition, demande la tenue d'une commission parlementaire sur le sujet. La coalition « Eau Secours ! » présente un mémoire le 4 juin suivant et réitère ses demandes : l'établissement d'un moratoire élargi incluant la privatisation des eaux municipales et son extension dans le temps, et l'adoption d'une politique globale de l'eau. À la fin du mois, le projet de loi est adopté sans modification au projet initial, et un moratoire sur tous nouveaux projets de captage d'eau entre en vigueur jusqu'au 31 décembre 1998 (Eau Secours, 2004).

Toujours pressé par les militants de l'eau, le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, confie au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), le mandat de tenir une consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, en vue de le doter d'une politique sur la gestion de l'eau (30 octobre 1998). Les consultations, échelonnées sur un an, sont réalisées en deux temps. D'abord, sont tenues des séances d'information régionales dans lesquelles les ministères concernés par le dossier de l'eau répondent aux questions des commissaires et des citoyens. Ensuite, sont recueillis les mémoires et la présentation des idées sur la gestion de l'eau. La nouvelle est bien accueillie par l'ensemble des acteurs mais laisse toutefois planer une certaine inquiétude quant à l'orientation des consultations (Chevrier, 1999 ; Grenier, 1999).

L'année 1999 commence sur une note sombre pour les défenseurs de l'eau. Le moratoire sur l'émission de nouveaux permis de captage des eaux souterraines à des fins commerciales est levé, comme prévu, au début du mois de janvier. La non reconduction de la loi no°405 survient juste avant le début d'une vaste consultation publique devant mener à l'élaboration d'une politique québécoise de l'eau (Francoeur, 1999 ; Laviolette, 1999). Suite à cela, Yves Bellavance, membre du comité de coordination de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, écrit dans La Presse du 12 mars, un article qui dresse le portrait des positions et des inquiétudes des acteurs dans le dossier de l'eau. La consultation nationale sur l'eau débute le 15 mars, sous la présidence d'André Beauchamp. La coalition « Eau Secours ! » profite de l'ouverture de la commission Beauchamp pour demander aux commissaires du BAPE d'inviter le gouvernement québécois à décréter un moratoire général sur tous les aspects de la gestion de l'eau jusqu'à ce que soit adoptée une politique faisant consensus. Cette demande lui est refusée en raison de l'impartialité

nécessaire à la tenue d'une consultation (Lavolette, 1999 ; Perreault, 2000). La tournée des régions entreprise par la Commission sur la gestion de l'eau se déroule dans le calme au fil des mois.

En avril de cette même année, « Eau Secours ! » informe et conscientise la population. Elle tient d'abord, le 9 avril, à l'UQAM, une journée d'information sur la problématique pour tous, suivie d'un spectacle au Spectrum le 13 avril, visant toujours à conscientiser les gens à la valeur de l'eau (Boudreault, 1999 ; Grenier, 1999). Par la suite, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), organisme membre de la coalition québécoise, réitère, par le biais d'un article paru dans *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, la demande d'un moratoire sur tous projets d'exploitation et d'exportation d'eau, en expliquant les fondements et les tenants (Lavolette, 1999).

Vers la fin de l'été 1999, la Commission mixte internationale (CMI)<sup>9</sup> publie un rapport intérimaire qui recommande aux huit États américains et aux deux provinces canadiennes riveraines des Grands Lacs de décréter un moratoire sur tous projets d'exportation d'eau (août 1999). Ce rapport entraîne le revirement du ministère de l'Environnement sur la question, de sorte qu'il propose, le 24 août 1999, à son cabinet, trois scénarios possibles de mesures de protection temporaires pour prohiber ou encadrer l'exploitation massive des eaux souterraines et de surface à des fins commerciales. Cette démarche conduit à l'adoption du premier moratoire canadien sur le sujet en date du 24 novembre 1999 (loi visant la protection des ressources en eau, loi no<sup>o</sup>73) (Bisson, 1999c ; Drouin, 1999). L'année 1999, tout comme le débat sur la gestion de l'eau mené par le BAPE, se termine sur la présentation d'un imposant mémoire rédigé par la coalition « Eau Secours ! », qui propose une véritable révolution verte (30 novembre), suivi de la prestation des « Porteurs d'eau » (artistes, écrivains et intellectuels au sein d'« Eau Secours ! ») déclamant les attentes de la population devant la commission Beauchamp, le 8 décembre suivant (Bisson, 1999d ; Bisson, 1999e).

Dans l'attente du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau, la coalition organise un autre spectacle regroupant les « Porteurs d'eau » le 31 mars 2000. Les recommandations du BAPE sont remises au ministre de l'Environnement le 1er mai et sont rendues publiques deux jours plus tard (Bisson, 2000a ; Gagné, J.-S., 2000). Le rapport conclut : « que l'exportation massive d'eau doit être interdite, que l'exploitation de l'eau souterraine doit se faire prudemment et que les équipements municipaux ne doivent pas être privatisés » (April, 2000). De plus, le BAPE recommande d'instaurer un système de redevances établies sur les principes d'usager-payeur et de pollueur-payeur, les résidences privées et les fermes familiales n'étant pas astreintes à cette mesure (April, 2000 ; Bisson, 2000a). À nouveau, la coalition offre un spectacle sur le thème de l'eau, le 29 mai 2000 au Gesù (Eau Secours, 2004). Finalement, faisant suite aux recommandations de la commission Beauchamp, le gouvernement du Québec publie le cadre général de la future politique québécoise sur la gestion de l'eau le 15 juin 2000 (MENV, 2002). De plus, le gouvernement du Québec annonce, le 22 décembre, la prolongation du moratoire interdisant le transfert hors du Québec des eaux souterraines et de surface (loi no 73), qui entrera

<sup>9</sup>

La commission mixte internationale est un organisme bilatéral (État-Unis, Canada) qui veille au respect d'un traité prévoyant les responsabilités réciproques des pays dans la préservation et la gestion des eaux des Grands Lacs.

en vigueur en janvier 2002 (La Presse canadienne, 2000). La lutte de l'eau se conclut, momentanément, par l'adoption le 26 novembre 2002 de la Politique québécoise sur l'eau. Cette dernière reconnaît l'eau comme un patrimoine collectif et propose différentes mesures et engagements visant la protection et la pérennité de la ressource dans une perspective de développement durable. Globalement, la Politique nationale de l'eau reçoit un bon accueil, il ne lui reste plus qu'à faire ses preuves (Borde, 2003 ; MENV, 2002a).

## **2.3. Les acteurs et les intérêts en présence**

### *2.3.1. Les acteurs*

La lutte nationale pour l'adoption d'une politique de l'eau est menée par la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » depuis sa création en mars 1997. Cette coalition est devenue en trois ans le plus important groupe de pression au Québec (Bisson, 1999b). Le groupe porteur de la bataille de l'eau se donne comme mandat d'assurer que tous les habitants du Québec, présents et futurs, continuent de jouir gratuitement de cette richesse collective. La coalition « Eau Secours ! » est entourée de nombreux alliés<sup>10</sup>. Des dizaines de groupes environnementaux (l'Union québécoise pour la conservation de la nature, le Réseau des groupes écologistes, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, l'Association pour un contrat mondial de l'eau (ACME), etc.), de groupes communautaires et syndicaux (CSN, Association coopérative d'économie familiale [ACEF], Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec [FTQ], Développement et Paix, comités de citoyens, etc.) joignent leurs efforts pour cette cause d'envergure. La Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, le Centre d'études des interactions biologiques santé/environnement (CINBIOSE) de l'UQAM, et un grand nombre d'artistes, intellectuels et écrivains, appelés « Porteurs d'eau », s'associent également au mouvement. Ces « Porteurs d'eau » se nomment Hélène Pednault, Anne Sylvestre, Gilles Vigneault, Marie-Claire Séguin, Richard Séguin, David Suzuki, Hubert Reeve, Albert Jacquard, etc. Il est nécessaire d'ajouter que tous les citoyens qui, dans leur contrée, se mobilisent et affrontent les barons de l'eau et les gouvernements, en plus des gens qui participent aux différentes activités organisées par « Eau Secours ! », sont aussi au nombre des alliés (Desnommée et al, 1997 ; Eau Secours, 2004b ; Eau Secours, 2004c)

La cause de l'eau touche directement l'ensemble de la société, il est donc difficile d'identifier clairement les sympathisants et les spectateurs de la bataille. Par contre, il est possible de prétendre que le gouvernement fédéral, la CMI, l'Union des producteurs agricoles et l'exécutif national du Parti québécois sont à considérer comme des sympathisants de la lutte de l'eau. Ces derniers ne prennent pas part à la lutte aux côtés de la coalition « Eau Secours ! », mais contribuent par leurs

---

<sup>10</sup> 209 groupes membres (dont 38 nationaux), 967 membres individuels et 49 Porteurs d'eau (Eau Secours, 2004f).

actions à l'avancement du dossier de l'eau au Québec. Il est toutefois nécessaire de mentionner que l'exécutif national du Parti québécois, qui propose la nationalisation de l'eau, modifie sa position en cours de route pour s'allier aux orientations prônées par le gouvernement québécois (Francoeur, 1999b ; Gagné, 1997a ; Gagné, 1997b ; Ricard-Châtelin, 1999).

Les instances législatives et consultatives, telles que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Commission de protection du territoire agricole et le Tribunal d'appel de la protection du territoire agricole, sont des acteurs importants. Elles sont considérées comme des spectateurs au sens où elles restent impassibles face à la lutte, leur rôle nécessitant l'impartialité (Gagnon, 1997 ; Gagnon, 1997a). On estime que les individus généralement préoccupés par les questions environnementales, soit des gens âgés entre 25 et 54 ans, vivant en couple ou en famille, fortement scolarisés et bien nantis, sont également spectateurs (Finn et Jolin, 2002).

Les opposants impliqués dans la lutte de l'eau sont nombreux, considérant l'ampleur et les diverses dimensions du dossier. En effet, l'adversaire premier de la coalition est incarné par le gouvernement du Québec, plus particulièrement le ministère de l'Environnement. Mais le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Affaires internationales, le ministère des Affaires municipales, et les municipalités, peuvent également être considérés comme tels. Les entreprises d'embouteillage, les entrepreneurs financiers désirant exporter massivement l'eau, et le secteur privé dans le traitement de l'eau, sont aussi de farouches opposants dans cette lutte (Bisson, 2000 ; Chartrand, 1997 ; Desnommée et al., 1997 ; Francoeur, 1997a ; Gagné, 1997a ; Grenier, 1999 ; Pratte, 1997).

### 2.3.2. *Les intérêts des acteurs*

Les intérêts des acteurs sont présentés dans le tableau suivant.

**TABLEAU 1**  
**Tableau présentant les intérêts des différents acteurs**

	<b>Intérêts économiques</b>	<b>Intérêts politiques</b>	<b>Intérêts idéologiques</b>	<b>Intérêts individuels</b>
<b>La coalition « Eau Secours ! »</b>	- Assurer la pérennité de cette richesse - Assurer le maintien de la quantité et la qualité de l'eau	- Adopter une politique globale sur l'eau - Réaliser un débat public sur l'eau - Reconnaître l'eau comme bien	- Appliquer la démocratie - Reconnaître l'importance de la préservation de l'environnement et de la gestion	- Reconnaître l'organisme en tant qu'acteur collectif

	<b>Intérêts économiques</b>	<b>Intérêts politiques</b>	<b>Intérêts idéologiques</b>	<b>Intérêts individuels</b>
	<p>offerte par les municipalités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Empêcher que les citoyens aient à payer pour leur consommation d'eau</li> <li>- Prévenir la modification du statut de l'eau en marchandise en vertu de l'ALENA</li> </ul>	<p>collectif appartenant à tous</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir les compétences du ministère de l'Environnement du Québec</li> </ul>	<p>responsable de l'eau</p>	
<b>Les groupes environnementaux, communautaires et syndicaux</b>	Idem	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Idem</li> <li>- Acquérir une plus grande visibilité</li> </ul>	Idem	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défendre les intérêts de leurs membres</li> <li>- Être informés des différentes problématiques et différents enjeux de l'eau</li> </ul>
<b>Les « Porteurs d'eau »</b>	Idem	Idem	Idem	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une plus grande renommée</li> </ul>
<b>Les citoyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le maintien de la quantité et de la qualité de l'eau offerte par les municipalités</li> <li>- Empêcher que les citoyens aient à payer pour leur consommation d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître la volonté citoyenne auprès des instances décisionnelles</li> <li>- Adopter une politique globale sur l'eau</li> <li>- Reconnaître l'eau comme bien collectif appartenant à tous</li> <li>- Acquérir une plus grande visibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer la démocratie</li> <li>- Assurer la suprématie de la qualité de vie sur les intérêts économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à jouir gratuitement et de façon responsable de cette ressource</li> </ul>

	<b>Intérêts économiques</b>	<b>Intérêts politiques</b>	<b>Intérêts idéologiques</b>	<b>Intérêts individuels</b>
<b>Le gouvernement fédéral</b>	Prévenir la modification du statut de l'eau en marchandise en vertu de l'ALENA	- Conserver la souveraineté sur la ressource - Créer un consensus canadien sur l'exportation de l'eau	- Assurer une gestion protectionniste de l'eau	
<b>L'Union des producteurs agricoles du Québec</b>	- Assurer la pérennité de cette richesse - Assurer que la ressource soit en quantité suffisante pour l'ensemble des utilisateurs - Ne pas avoir à payer pour la consommation d'eau individuelle	- Reconnaître les droits acquis des présents utilisateurs de la ressource - Reconnaître l'eau comme bien collectif appartenant à tous	Idem	- Acquérir une plus grande renommée
<b>Le gouvernement du Québec</b>	- Tirer profit de l'exploitation de l'eau - Satisfaire les besoins des entreprises privées - Gérer la ressource dans une perspective de développement durable	- Adopter une politique globale de l'eau satisfaisant l'ensemble des acteurs - Maintenir la confiance et l'appui du public et de la classe économique - Conserver la souveraineté sur la ressource - Acquérir un levier important pour de futures négociations internationales	- Accepter l'importance du marché dans la question environnementale	- Être réélu aux prochaines élections
<b>Le ministère de l'Environnement</b>	- Instaurer une gestion de l'eau permettant la privatisation et l'exploitation	- Adopter une politique globale de l'eau satisfaisant l'ensemble des acteurs - Acquérir plus de	- Accepter l'importance du marché dans la question environnementale	

	<b>Intérêts économiques</b>	<b>Intérêts politiques</b>	<b>Intérêts idéologiques</b>	<b>Intérêts individuels</b>
	économique, tout en assurant la pérennité de cette ressource	pouvoir au sein du Gouvernement		
<b>Les municipalités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer de l'emploi</li> <li>- Augmenter les revenus de la municipalité avec la venue d'une usine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter et affirmer le pouvoir de la municipalité</li> </ul>		
<b>Le secteur privé dans le traitement des eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier un marché lucratif</li> <li>- Éliminer le gaspillage et diminuer la consommation individuelle d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter du secteur privé dans la gestion de l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Admettre la logique du libre-marché dans les décisions environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier un marché très lucratif</li> <li>- Faire le maximum de profit</li> </ul>
<b>Les promoteurs québécois de projets d'exportation massive d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier et exploiter un marché prometteur</li> </ul>	Idem	Idem	Idem
<b>Les entreprises d'embouteillage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploiter et embouteiller l'eau des nappes phréatiques selon leurs besoins</li> <li>- Assurer la qualité et la pérennité des ressources</li> <li>- Exploiter le marché en expansion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le statu quo ou diminuer les règlements et normes en vigueur en matière de captage et de commercialisation de l'eau</li> </ul>		

## 2.4. Les enjeux de la lutte

- *Le partage de l'eau*

Cet enjeu soulève les questions de l'appartenance et de l'exploitation de l'eau. À qui appartient l'eau et quelle part de cette ressource revient à chacun des acteurs ?

- *La marchandisation de l'eau et la souveraineté des gouvernements sur la ressource*

L'eau est-elle un bien collectif ou une marchandise pouvant être acquise de manière privée ? La réponse à ce dilemme ouvre ou ferme la porte à l'exploitation massive de l'eau québécoise par les pays membres de l'ALENA. Le Canada et le Québec risquent, dès lors, de perdre leur souveraineté sur la ressource.

- *La pérennité de la ressource et de son écosystème*

La ressource est mal connue. Son exploitation massive amène la possibilité de l'épuisement de la ressource et de la destruction de son écosystème. Le permettra-t-on ?

- *La gestion des infrastructures en eau*

La majorité des infrastructures en eau est actuellement de gestion publique. Cette manière de faire est remise en question. La gestion des infrastructures restera-t-elle publique ou deviendra-t-elle privée ?

- *La qualité de l'eau et la protection de la santé publique*

La gestion des infrastructures d'eau implique le maintien de la qualité de l'eau. L'histoire récente exhibe des expériences de mauvaise qualité de l'eau entraînant des problèmes de santé majeurs ayant pour cause un piètre entretien des infrastructures. Ce problème s'est présenté tant sous la gestion privée que publique. Cependant, des expériences antérieures de privatisation démontrent que, dans la plupart des cas, les coûts de consommation augmentent et la qualité de l'eau se maintient ou diminue. Alors qui est en mesure d'assurer la qualité de l'eau ?

- *L'appropriation des profits liés à l'exploitation de l'eau*

L'exploitation de l'eau du Québec est présentement gratuite et génère d'importants profits. Ceux-ci sont en pleine expansion et seuls les entrepreneurs en bénéficient. Du moment où l'on reconnaît l'eau comme un bien commun, les profits de son exploitation ne doivent-ils pas revenir à la collectivité ?

### **3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE**

#### **3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord**

À l'heure actuelle, l'eau est un objet de convoitise et devient, par le fait même, un enjeu stratégique à travers le globe. D'ailleurs, une vague de privatisation des services d'eau se propage dans le monde, fortement encouragée par les organisations mondiales, telles que la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (Breton, 2003). De plus, la consommation mondiale en eau ne cesse d'augmenter ; déjà près d'une trentaine de pays manquent d'eau, et la situation risque de s'aggraver si la tendance se maintient (Vandelac, 2001 ; Villeneuve, 1996). L'eau recouvre actuellement 70 % de la surface planétaire. Toutefois, seulement 0,01 % de cette eau est douce et accessible ; 95 % de l'eau est salée et les 4,99 % restant se trouvent enfermés dans les calottes glaciaires et les nappes souterraines inaccessibles (Patenaude, 2004).

Le Québec fait, quant à lui, l'objet d'un intérêt grandissant au Canada et dans le monde. Certains prétendent que la province dispose de 16 % des réserves d'eau douce de la planète. Malgré les apparences, le territoire ne détient que 3 % des réserves du globe, ce qui correspond à la moyenne mondiale. Par contre, le Québec possède 16 % de la ressource au Canada (Bergeron, 2003a ; Chartrand, 1997). L'impression de la possession par le Québec d'une quantité d'eau supérieure au reste du monde vient du fait que les Québécois jouissent de sept fois et demie plus d'eau par habitant que la moyenne mondiale (Patenaude, 2004). Les services d'eau de la province sont privatisés entre 5 et 13 % selon les sources (Breton, 2001 ; MENV, 2002b). De plus, on estime que 27,7 % de la population québécoise (incluant l'utilisation municipale, domestique et rurale) s'approvisionnent dans les eaux souterraines (MENV, 2004). Les entreprises agricoles et les industries puisent également dans les nappes phréatiques du Québec. Il est impossible de déterminer la quantité d'eau précise utilisée par chacune d'elles. Toutefois, tous s'entendent pour dire que les entreprises d'embouteillage d'eau perçoivent actuellement moins de 1 % de l'eau souterraine. Il est à noter que l'industrie de l'eau embouteillée connaît un essor fulgurant depuis le début des années 1990. Le marché de l'exportation de l'eau passe de 23 % à 33 % de 1994 à 1996. En outre, « les demandes d'autorisation de captage commercial se multiplient, la production est en hausse et les exportations ont doublé en une seule année, soit entre 1996 et 1997 » (Proulx, 1999 ; Bergeron, 2003a ; Eau Secours, 2004d ; Samson, 1997). En résumé, de nombreux acteurs puisent l'eau potable du Québec et certains d'entre eux désirent s'accaparer d'une plus grande part afin de la commercialiser et d'en tirer un maximum de profit. Cependant, les réserves d'eau sur le territoire, leur répartition géographique, leur état actuel et leur capacité de renouvellement, tout comme le nombre de puits clandestins et de petits réseaux d'aqueduc, sont autant d'éléments méconnus sur l'état de l'utilisation et de la commercialisation de l'eau au Québec. Ces données influencent grandement les décisions à prendre sur la gestion de la ressource. En définitive, l'eau constitue une des grandes richesses du Québec, une richesse qui est fragile, méconnue et convoitée (Bisson, 1999a ; Chartrand, 1997 ; Gagné J-S, 2000).

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les événements qui ouvrent la lutte québécoise pour une politique de l'eau. Ainsi, derrière les portes closes de la Ville de Montréal, le maire Pierre Bourque et quelques représentants du monde des affaires discutent, au début de 1996, de la privatisation du système d'eau de la ville. Face à cette situation, un regroupement de syndicats des employés de la Ville de Montréal, allié au Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (parti à l'opposition) et appuyé par la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), tente de lancer le débat sur la scène publique. Pour ce faire, ils organisent d'abord une soirée-débat portant sur les pour et les contre de la privatisation des services d'eau de la ville. Cette soirée remporte un franc succès et amène les organisateurs à inviter les participants, individus et groupes communautaires, à former un regroupement, afin de faire pression pour qu'un vaste débat public sur la gestion de l'eau ait lieu. C'est ainsi qu'est née la Coalition pour un débat public sur l'eau à Montréal (Eau Secours, 2004). La question de la privatisation des services d'eau à Montréal soulève d'autant plus d'inquiétudes que cette privatisation est chose faite dans divers villes et villages du Québec, même si le phénomène reste encore marginal (MENV, 2002b ; Eau Secours, 2004). La Ville de Montréal, pour répondre aux attentes insistantes des citoyens, rend public le 23 décembre 1996, un Livre vert sur l'eau, à l'intérieur duquel différents scénarios sur la gestion de l'eau sont proposés. Ils passent tous essentiellement par la privatisation (Eau Secours, 2004 ; *Le Devoir*, 1997).

Une autre controverse touchant l'eau québécoise jaillit simultanément au Sommet sur l'économie et l'emploi en novembre 1996. L'homme d'affaires et pharmacien Jean Coutu, chargé de l'organisation du chantier sur les nouvelles avenues créatrices d'emploi, propose au gouvernement du Québec de vendre l'eau en vrac afin d'améliorer les performances économiques de la province (April, 1998 ; Chartrand, 1997). Selon ses dires, le Québec possède 16 % des réserves d'eau douce du monde et déjà 15 % des pays manquent d'eau. Ces chiffres confirment la validité du projet : « notre idée [...] c'est que les Québécois doivent accaparer ce domaine d'avenir avant que d'autres le fassent à leur place ». « Nous sommes l'Arabie Saoudite de l'eau ! » (Jean Coutu dans Chartrand, 1997).

Devant les possibilités de privatisation d'un côté, et d'exploitation et d'exportation massive de l'eau de l'autre, l'inquiétude monte dans la population et les groupes se mobilisent. Les démarches entreprises par la Coalition pour un débat public sur l'eau à Montréal donnent le coup d'envoi à ce qui deviendra la bataille nationale de l'eau.

## 3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

### 3.2.1. *Le diagnostic*

La privatisation de l'eau et de ses services (incluant l'exploitation et l'exportation de l'eau québécoise) est un projet cogitant dans les têtes dirigeantes des villes et du gouvernement provincial. Ces projets de marchandisation de l'eau semblent être au centre des inquiétudes de la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » depuis 1997. Dans un article présenté dans *Le Devoir*, la coalition tient à préciser qu'elle ne s'oppose pas à l'embouteillage et au commerce de l'eau souterraine dans la mesure où cela se fait selon une gestion qui assure la pérennité de la ressource et la préservation de l'écosystème (Perron et al, 1998). François Patenaude, « Porteur d'eau » et chercheur à la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, illustre le problème de marchandisation de l'eau avec clarté et conviction : « Il n'y a pas que l'eau privatisée qui intéresse notre « élite économique ». Il y a aussi l'eau embouteillée. Pour certains entrepreneurs, la table est mise et ils reluquent la nappe en salivant. « L'eau souterraine a beau faire partie de notre patrimoine collectif, ils réussissent, les scélérats, à tordre les nappes phréatiques et à faire couler l'argent dans leurs poches sans qu'un seul sou de redevance ne tombe dans celles de l'État ! » (Patenaude, 1999). Hélène Pedneault, « Porteuse d'eau » également, ajoute qu'il y a suffisamment de symptômes alarmants concernant la privatisation de l'eau pour justifier l'opposition des citoyens. Elle exprime la position et l'intervention citoyenne de la façon suivante : « (...) cette intervention se résume en cinq mots : TOUCHE PAS À MON EAU. À l'eau la privatisation ou l'appropriation de l'eau par des intérêts égoïstes ! Et comme aurait dit ma mère : s'ils touchent à nos eaux, ILS VONT FRAPPER LEUR WATER - L'EAU ! » (Pedneault, 1999). Comme le rappelle Stéphane Gagné, le Québec a vendu à rabais ses mines et ses forêts avec un résultat désastreux pour l'environnement et l'écosystème (Gagné, 1997). La coalition veut que le Québec garde sa dernière richesse naturelle, son eau.

La privatisation (ou la marchandisation) de l'eau au Québec est principalement due, selon les initiateurs de la lutte, à une mauvaise gestion de la ressource de la part de l'État (essentiellement par le gouvernement du Québec et son ministère de l'Environnement). En effet, le manque d'investissement dans les services d'eau entraîne la dégradation des installations. Le montant exorbitant nécessaire à leur réaffectation constitue l'argument principal justifiant l'intervention du marché privé (Vandelac, 2001). Il importe d'ajouter que, comme il est mentionné précédemment, les connaissances sur l'état de l'eau sont fragmentées, incomplètes et discontinues, en raison des multiples réaménagements du ministère de l'Environnement (réduction des secteurs couverts, budgets et effectifs) (Bisson, 1999a ; Bisson, 2000a). La Commission sur la gestion de l'eau au Québec souligne le même phénomène : « Le manque de connaissance rend la gestion de l'eau souterraine délicate, voire très risquée et même impossible. » (Gagné, J-S, 2000). De plus, les membres de la coalition blâment les ministres d'implanter une culture de laxisme chez les fonctionnaires du ministère de l'Environnement, qui fait que les lois sont peu appliquées. Auprès de ce ministère, les industries sont considérées comme des clientes, de sorte qu'il préconise la

négociation avec les contrevenantes plutôt que l'application de sanctions prévues par la loi (Bouthiller, 2002 ; Monderie, 2002).

Finalement, un manque de vision globale entraîne le fait que la petite quantité d'eau (1 %) officiellement captée par les embouteilleurs est majoritairement perçue dans un rayon d'une heure de Montréal. Ce secteur agricole et récréo-touristique voit 60 à 80 % de sa ressource pompée à l'intérieur de 8 km<sup>2</sup> (Perron et al, 1999). De plus, la coalition « Eau Secours ! » accuse le gouvernement et le ministère de l'Environnement de faire passer les intérêts du secteur privé avant l'environnement et les intérêts collectifs (Bellavance, 1999 ; Desnommée et al, 1997 ; Francoeur, 1997). C'est ainsi qu'il est possible de constater que la coalition « Eau Secours ! » considère l'eau du Québec menacée, dans son sous-sol comme à sa surface. Privatiser l'eau semble signifier la perte de la dernière richesse collective de la province. Il importe d'ajouter que sans l'adoption d'une politique de l'eau modifiant les pratiques actuelles en la matière, l'exploitation et la gestion de cette ressource collective se font uniquement au profit du secteur privé. Mais la collectivité risque d'avoir à payer les frais de cette gestion (par exemple, le compteur d'eau) et les dommages causés à l'environnement (Breton, 2003a ; Vandelac, 2001a).

### 3.2.2. *Le pronostic*

Le mouvement de lutte pour une gestion responsable de l'eau propose différentes solutions pour résoudre les problèmes. La solution principale est l'adoption d'une politique globale et intégrée de l'eau au Québec. Cette politique doit reconnaître l'eau comme un bien collectif afin d'assurer la protection et la pérennité de sa ressource, en plus de voir à ce que l'exploitation de celle-ci se fasse selon les principes de développement durable (Bisson, 1999e ; Eau Secours, 2004). Comme l'élaboration et l'adoption d'une politique québécoise de l'eau nécessitent un vaste débat public, la coalition propose qu'un moratoire soit adopté sur tous les aspects de la gestion de l'eau, le temps que le Québec se dote d'une politique faisant consensus. Une telle intervention paraît nécessaire afin de permettre un réel débat public sur la question (tranquillité d'esprit et efforts utiles). En effet, en l'absence d'un moratoire couvrant la durée du débat public, il est possible que certains projets soient accélérés par crainte de ne pas voir le jour suite à l'adoption d'une politique de l'eau (Lavolette, 1999).

Deux moyens sont également proposés pour s'assurer que la collectivité profite de l'exploitation de l'eau : les redevances ou la déprivatisation du commerce de l'eau. La première proposition oblige les utilisateurs, autres que les ménages et les fermes familiales, à payer à l'État une redevance pour toute utilisation d'eau selon le principe d'utilisateur-payeur. Ces redevances peuvent être investies dans la protection de l'environnement et dans l'épuration des eaux (Bisson, 2000a ; Ouellet, 2003). Considérant que l'exploitation de l'eau est un marché lucratif en pleine expansion, la déprivatisation (ou nationalisation) du commerce de l'eau est également vue comme une solution possible. En créant une société d'État pour la vente d'eau douce, le Québec

est en mesure de conjuguer rentabilité, équité sociale et protection de l'environnement (Ouellet, 2003). Pour terminer, la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » évoque la possibilité d'amender certaines dispositions de l'ALENA, de façon à éliminer toute ambiguïté sur le statut juridique de l'eau, et ainsi, assurer la souveraineté du pays sur sa ressource. Plus modestement, elle propose de mettre en vigueur un moratoire complet rendant inadmissible tout projet d'exploitation et d'exportation d'eau en vrac (Bisson, 1999c ; Francoeur, 1999c).

### **3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective**

La coalition « Eau Secours ! » rassemble des groupes et des citoyens, interpellés par la question de l'eau, de tous âges et de tous statuts socio-économiques. Ce sont des gens qui décident de mettre leurs compétences et leur réputation au profit de la lutte de l'eau (Entrevue 1, 2004 ; Vandelac, 1999). La fabrication de l'identité collective du groupe passe principalement par le thème de l'eau. Celui-ci est utilisé dans toutes les communications d'« Eau Secours ! » et reste central à l'élaboration des activités du groupe (AGA, 2000 ; Bergeron, 2003 ; Pedneault, 1999). De plus, la question de l'eau au Québec est à la fois rationnelle et émotive, car que deviendrait-on sans eau ?

L'identité collective de la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » est intimement liée à l'identité québécoise, notamment par la place qu'occupent les richesses naturelles dans la constitution de ces identités. À partir de cela, le groupe dispose de nombreux moyens pour consolider son identité. Son histoire démontre qu'il s'est rapidement entouré d'artistes, d'intellectuels et d'écrivains renommés, les « Porteurs d'eau ». Ceux-ci font le lien entre la ressource, sa défense et l'histoire du peuple québécois, en plus de porter les enjeux de la bataille sur la place publique (chansons et poésies sur le thème de l'eau, soirées d'information-spectacle, rédaction d'articles, parutions médiatiques et prestation à la commission Beauchamp). Pour la coalition et ses « Porteurs d'eau », la chanson et la poésie sont une façon merveilleuse d'entrer chez les gens (Bergeron, 2003 ; Francoeur, 1997a). Avec l'aide des « Porteurs d'eau », la coalition dresse un parallèle entre la lutte de l'eau et le peuple québécois qui, dans son histoire, s'est vu considéré comme un porteur d'eau, c'est-à-dire un peuple soumis, sans identité et sans histoire. « Eau Secours ! » lance donc l'invitation aux Québécois d'arborer, fièrement cette fois, le titre de porteur d'eau, en livrant bataille pour conserver et protéger la plus belle ressource du Québec (Pedneault, 1999 ; Vandelac, 1999).

De plus, les « Porteurs d'eau » ne font qu'un de l'identité collective des Québécois et l'eau. Selon eux, le fleuve est la colonne vertébrale de cette identité, il est sa voie de colonisation et son pôle d'appartenance (Perreault, 2000). Hélène Pedneault ajoute : « Comme la langue, l'eau est beaucoup plus qu'un simple outil pour les Québécois, c'est un symbole fondamental, qui fait partie non seulement de notre patrimoine mais de notre inconscient collectif. L'eau nourrit les

corps, les imaginaires, la littérature, le cinéma, les chansons. S’y attaquer, c’est blesser ce que nous avons de plus précieux, c’est voler notre identité. L’eau est le symbole d’une lutte beaucoup plus vaste que l’eau elle-même, qui fera reculer – je le crois – ceux qui veulent vendre ou acheter le Québec à la carte, non pas pour le bien-être collectif, mais pour aller grossir leurs avoirs au soleil des paradis fiscaux. » (Pedneault, 1999). C’est donc dire que porter atteinte à cette richesse équivaut à s’en prendre à l’identité du peuple. Telle que présentée, la bataille de l’eau est essentiellement une lutte pour protéger et conserver, une fois de plus, l’identité québécoise.

Après les discours et les articles, la coalition « Eau Secours ! » organise régulièrement des soirées - spectacles afin de sensibiliser les gens à la cause de l’eau. Suite à certains spectacles, on retrouve sur le site Internet du groupe un petit mot de remerciements s’adressant à toutes les personnes qui se sont déplacées pour y assister : « Votre présence a contribué au soutien du travail de cette coalition de citoyens et citoyennes, qui, depuis trois ans, a permis de faire le débat d’une « politique de l’eau » sur la place publique du Québec. Grâce à vous et aux membres d’ « Eau Secours ! », de bataille en bataille nous réussissons à faire reculer l’idée que l’eau est une marchandise comme les autres. » (Eau Secours, 2004). Cela témoigne de l’importance qu’accorde le groupe à la présence et à l’implication des citoyens.

De cette manière, de nombreux adhérents se joignent à la lutte. Aucun prérequis n’est demandé aux nouveaux arrivants, hormis un intérêt pour la question de l’eau. Ainsi, l’implication à la cause peut passer d’une simple contribution financière (l’adhésion au groupe, l’achat de billets de spectacles ou de disques) à la participation aux actions, à l’organisation d’actions ou à la défense d’un dossier (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004). La structure de la coalition se veut démocratique et circulaire ; toute personne désirant s’investir et apprendre sera encadrée et soutenue. Un membre de la coalition qualifie ce fonctionnement de « cours d’Humanité 101 », puisqu’il y est possible d’apprendre sur tout avec toutes les couches de la société (Entrevue 1, 2004). À travers le temps, par l’utilisation de divers moyens, la coalition pour une gestion responsable de l’eau « Eau Secours ! » a su bâtir une identité collective solide.

### **3.4. Les courts-circuits de solidarité**

Selon les personnes interrogées, la coalition n’est pas tourmentée par des conflits ou des discordes internes malgré les différents horizons sociaux et politiques des membres. Une attention particulière est accordée à cette dimension, compte tenu des positionnements tranchés dont « Eau Secours ! » fait preuve. Lorsqu’elle doute de l’adhésion des membres à une position, la coalition prend le temps nécessaire pour les consulter. Le groupe semble entretenir de bons rapports à l’interne. Néanmoins, elle doit combattre la pression provenant de l’extérieur. À quelques reprises au cours de son existence, des firmes privées, qui n’appréciaient guère ses actions, ont tenté de faire pression sur elle. Le site Internet du mouvement a également été piraté. En outre, « Eau Secours ! » doit combattre des pressions plus insidieuses, celles des *lobbies* et du

gouvernement. Comme le soulève la contestation autour du Symposium sur la gestion de l'eau, l'État et les *lobbies* des secteurs économiques et privés disposent de moyens considérables pour influencer les perceptions des citoyens. De cette façon, plusieurs idées préconçues circulent dans la société, légitimant certaines décisions prises par les gouvernements (par exemple, la privatisation, les compteurs d'eau, etc.) (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004). M. Bouthiller, président actuel de la coalition « Eau Secours ! » explique la démobilisation citoyenne par le fait que « les Québécois ont été habitués à la privatisation à la pièce et que les gouvernements sont devenus spécialistes dans l'art de faire avaler à dose homéopathique le transfert des services publics au secteur privé » (Bouthiller, 2001). Cette façon de faire s'applique également aux questions d'exploitations massives et d'exportations des eaux qui sont justifiées par le phénomène de mondialisation économique, dont on ne peut faire fi et selon lequel les droits de produire et de commercer priment sur tout (Monderie, 2002). Cette manipulation des perceptions à court et à long terme semble être l'ennemi à combattre pour la coalition.



## **4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE**

### **4.1. Les opportunités**

L'avènement de l'État-providence entraîne le Québec à prendre en main son propre développement. De cette manière s'établit le « modèle québécois », c'est-à-dire « l'ensemble des pratiques sociales et démocratiques, des initiatives économiques et des interventions gouvernementales qui s'articulent les unes aux autres pour créer la richesse et la redistribuer équitablement, rendre les services publics avec efficacité, protéger les droits des individus et défendre le bien commun » (Larose et al, 2002). Depuis ce temps, l'État a largement démontré sa capacité à prendre en charge l'évolution de la société québécoise par, entre autres, l'instauration de politiques publiques. Toutefois, on dénote un désengagement de la part de l'État depuis plus d'une dizaine d'années.

En ce qui a trait à la gestion de l'eau, il semble qu'elle se retrouve parmi les préoccupations de l'État depuis la fin des années 1960. En effet, à partir de 1968, avec le rapport Legendre, les fonctionnaires du gouvernement du Québec tentent d'élaborer, sans succès, une politique de l'eau. De cette façon, l'eau est soumise (jusqu'en 2002) à des lois aussi lointaines et multiples que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et à 22 lois provinciales et fédérales. Le Québec ne possède pas de loi explicite sur l'eau, cependant la Loi sur la qualité de l'environnement suppose la protection de celle-ci. De plus, la province dispose de règlements inscrits au Code civil. Ces derniers établissent que l'eau est un bien commun qui ne peut être approprié de manière privée. Les règles changent lorsqu'il est question des eaux souterraines : l'article 915 du Code civil prévoit que la propriété du sol prime sur celle du dessous. Cela signifie que le propriétaire d'un terrain est aussi propriétaire de la source d'eau que celui-ci contient ; il peut ainsi en disposer à sa guise. Ce même propriétaire est toutefois tenu de respecter certaines dispositions prévues au Code civil, telles que d'éviter la pollution des eaux souterraines et l'épuisement de la ressource. Cependant, le fardeau de la preuve, dans de tels cas, revient aux individus et représente des frais substantiels (Bouthiller, 2001a ; Breton dans Bouthiller, 2002 ; Monderie, 2002).

En outre, l'eau est scindée entre de multiples juridictions. La gestion de l'eau appartient au ministère de l'Environnement, sauf pour l'eau qui sert à turbiner de l'électricité et celle utilisée dans les mines. Les eaux pour naviguer et celles aux limites des États-Unis sont de juridiction fédérale. Les eaux des rivières patrimoniales, l'eau nécessaire aux poissons, et celle indispensable à la faune et à la flore relèvent, respectivement, du ministère de la Culture, du ministère des Pêches et des Océans, et du ministère des Transports du Canada. Le contrôle de l'eau embouteillée est sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture. Finalement, les plages et l'épuration des eaux appartiennent à la juridiction municipale (Bouthiller, 2001). Ainsi, dans un contexte où l'eau devient un objet mondialement convoité à des fins commerciales et considérant que les règles du libre-échange et du commerce international menacent les lois environnementales et la souveraineté

du pays sur sa ressource, les législations existantes ne suffisent plus. Le vide juridique constaté amène le gouvernement du Québec à consentir à l'idée d'une politique de l'eau (Gagné, 1997 ; Monderie, 2002).

De cette façon, la bataille de l'eau est rapidement prise en charge par le gouvernement québécois. En avril 1997, il s'engage à tenir un vaste débat public sur la gestion de l'eau afin d'établir une politique nationale de l'eau telle que demandée par la coalition « Eau Secours ! » : « Il faut qu'on ait un grand débat collectif. L'engagement est de ne pas définir de politique avant que ce débat ait eu lieu, que l'information ait circulé, que les citoyens aient eu l'occasion de formuler des lignes de force pour le gouvernement » (Bouchard dans Lessard, 1997). Cet engagement officiel manifeste l'ouverture du système politique à la bataille de l'eau.

Considérant le lien névralgique de l'État avec la coalition, il est facile de constater que l'État modifie sa position tout au long de la lutte, se montrant généralement ouvert à la cause et aux revendications, mais affichant, en d'autres temps, une fermeture complète. Sa position officielle est, à plusieurs reprises, contredite par ses actions. L'orientation en faveur de la privatisation du document de référence du Symposium sur la gestion de l'eau en est un exemple éloquent. De plus, comme le soulignent Sansfaçon et Chartrand, depuis le début du débat, il n'y a pas un mois où des projets de privatisation et d'exportation d'eau en vrac n'émanent des coulisses politiques et affairistes. S'ajoute à cela la mise en œuvre de programmes fiscaux de soutien au développement de projets d'exportation (Sansfaçon, 1997 ; Chartrand, 1997). Le refus de prolonger le moratoire sur les nouveaux permis de captage des eaux, en janvier 1998, indique également la fermeture du système.

#### 4.1.1. *Les fenêtres d'occasions d'agir*<sup>11</sup>

Au cours de ces six ans de lutte, on remarque que plusieurs évènements ouvrent le système politique en faveur de la coalition « Eau Secours ! ». L'annonce et la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau donnent lieu, lors de l'évènement, au lancement d'une pétition, à une conférence de presse et à une petite manifestation, à l'intérieur desquels le mouvement réitère ses demandes. C'est aussi l'occasion d'ébranler la crédibilité du gouvernement en dénonçant le double discours tenu par ce dernier (débat public ouvert à tous moyennant des frais de 250 \$, etc.), le tout étant largement médiatisé (Bisson, 1997 ; Francoeur, 1997a ; Francoeur, 1997b). La demande du gouvernement fédéral, corroborée par la CMI, sur l'adoption de moratoire interdisant tous projets d'exportation ajoute également un poids considérable aux revendications d'« Eau Secours ! ». L'intervention de la CMI permet d'ailleurs l'adoption d'un tel moratoire au Québec (Bisson, 1999b ; Bisson, 1999c ; Chevrier, 1999 ; Drouin, 1999 ; Francoeur, 1999b). En outre, la tenue d'une commission parlementaire sur le projet de loi no 405 et la consultation publique

---

<sup>11</sup> Duperré, 2002.

provinciale sur la gestion de l'eau permettent au groupe de se prononcer en soumettant des mémoires, en plus de tenter l'ouverture d'un nouveau médium, le BAPE (Eau Secours, 2004 ; Laviolette, 1999 ; Perreault, 2000). Il est nécessaire d'ajouter que le rapport de la commission Beauchamp joue un rôle primordial dans la conclusion de la bataille. André Beauchamp, lors d'une entrevue accordée à la revue Recto Verso, confirme cette importance : « Ce rapport fait partie de notre histoire et il devient une arme pour les groupes et la société. Toute une dynamique va être enclenchée par ça. » (Perreault, 2000). Ainsi, le rapport énonce des recommandations qui vont dans le sens des revendications du mouvement. Considérant que la commission a pour mandat de poser les bases de la nouvelle politique québécoise en matière de gestion de l'eau, il est possible d'affirmer que les demandes du mouvement sont désormais portées par le BAPE. Finalement, le déroulement d'une lutte similaire à l'échelle internationale ajoute de la crédibilité et du poids au mouvement québécois, ce qui représente une autre opportunité favorable à la lutte (April, 2000 ; Bisson, 2000a).

#### 4.1.2. *Les alignements politiques*

D'autres opportunités se présentent au cours de la bataille, entre autres, par les multiples changements opérés au sein du gouvernement du Québec. D'abord, trois ministres de l'Environnement se succèdent : David Cliche, dans les premières heures de la bataille, Paul Bégin, de 1997 à 2001, et André Boisclair, de 2001 à la fin de la lutte. Selon la coalition, malgré leur apparence de bonne volonté et de sympathie envers la cause environnementale, les différents ministres n'ont pas le temps d'agir en profondeur en raison de leurs multiples fonctions<sup>12</sup> et de leur sensibilité aux lobbies économiques et industriels (Bouthiller, 2002a). En outre, les ministres, tout comme le gouvernement, présentent tour à tour un double discours. Le projet de loi no 73 en est un bon exemple : d'un côté, le ministère protège le Québec de l'exportation massive d'eau par voie de moratoire ; de l'autre, il permet aux exportateurs (les embouteilleurs d'eau de source) d'augmenter la quantité d'eau exportée. De plus, cette loi doit être revue au bout de cinq ans, de sorte que la protection de la ressource face à l'exportation n'est pas assurée à long terme (Bouthiller, 2002a).

Finalement, le ministère de l'Environnement subit des transformations majeures voire même un démantèlement depuis vingt ans. Le ministère voit son budget réduit de moitié, ce qui entraîne une diminution importante du personnel et génère un allègement réglementaire. Ces transformations ont pour conséquences la réduction des services offerts par le ministère et le rétrécissement des secteurs couverts par celui-ci. Tout cela, ajouté aux multiples juridictions touchant l'eau, rend la possibilité d'une vue d'ensemble difficile et sa gestion des plus ardues. Vers la fin de la bataille, le

---

<sup>12</sup> Dans le cas par exemple du ministre Boisclair, il est ministre de l'Environnement, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, ministre responsable de la Régie des installations olympiques, député de circonscription de Gouin, membres de différents comités, etc. (Bouthiller, 2002a).

Québec passe au commande de Bernard Landry, suite à la démission de Lucien Bouchard (Bouthiller, 2000 ; Francoeur, 1999a ; Monderie, 2002 ; Pedneault, 2004).

#### 4.1.3. *La division des élites*

Les élites semblent divisées sur l'orientation à prendre quant à la gestion de l'eau au Québec. D'abord, le dossier de l'eau est divisé entre douze ministères, qui ont tous des intérêts différents. On dénote alors des orientations divergentes de la position officielle ou de celle du ministère de l'Environnement. Par exemple, alors que la position gouvernementale est l'interdiction formelle d'autoriser des projets d'exportation d'eau en vrac, Georges Roberge, représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), affirme devant la commission Beauchamp qu'il est actuellement prêt à considérer toute demande à ce sujet (Bouthiller, 2001 ; Francoeur, 1999b). De plus, la concertation entre le gouvernement et son ministère de l'Environnement paraît malaisée. En effet, le premier ministre s'engage, à l'ouverture du Symposium sur la gestion de l'eau, à instaurer un moratoire sur tous nouveaux projets de captage des eaux souterraines, sans en avoir même discuté avec le ministre de l'Environnement (Bisson, 1997a). Il semble que le parti au pouvoir (le Parti québécois) soit, lui aussi, scindé. L'exécutif du Parti qui, au départ, prône la nationalisation de l'eau, omet d'introduire cette idée à l'intérieur du mémoire présenté à la Commission sur la gestion de l'eau, comme le demande le conseil national du Parti québécois. Cette omission soulève la gronde au sein du Conseil national, qui représente les membres du Parti (Ricard-Châtelain, 1999).

#### 4.1.4. *La tolérance à la protestation, les alliés et corps intermédiaires*

La protestation fait partie intégrante de l'histoire de la province, permettant ainsi aux Québécois de disposer d'un vaste répertoire d'actions collectives. Cela entraîne aussi une certaine tolérance voire une habitude à la protestation. Chaque année, nombre de manifestations et d'actions politiques de tout genre marquent le paysage québécois. Dans le présent cas, la coalition jouit d'une marge de manœuvre considérable. La lutte de l'eau de la coalition « Eau Secours ! » est largement couverte par les médias. Ceux-ci rapportent favorablement les propos des membres du groupe. Ils présentent en plus une ouverture à la publication d'articles rédigés par le mouvement. Il est par ailleurs nécessaire de mentionner qu'étonnamment, aucun sondage sur la gestion de l'eau n'est réalisé au cours de la bataille. Les plus importants groupes environnementaux du Québec luttent aux côtés de la coalition. Des groupes politiques et institutionnalisés, tels que le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, le Comité national sur l'eau du Parti québécois, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et le Syndicat canadien de la fonction publique du Québec, appuient ou luttent avec « Eau Secours ! » (Francoeur, 1999d ; Eau Secours, 2004 ; Ricard-Châtelain, 1999). Ce regroupement est considéré comme un des plus

importants mouvements sociaux du Québec et représente une force environnementale et sociale sans précédent (Bisson, 1999b ; Francoeur, 1998).

Sous un autre angle, il est possible de dire que l'élite québécoise tolère peu la protestation parce qu'elle tente rapidement de prendre en charge le problème afin de le contrecarrer. C'est ce qu'il est possible d'observer dans différents moments de la lutte et sous diverses instances. C'est le cas, entre autres, de Montréal, où le maire de la ville décide de clore le dossier de la privatisation des services d'eau, affirmant qu'il ne sert à rien d'en discuter face à tant de contestations et de procès d'intention (*Le Devoir*, 1997).

## **4.2. La conduite de la lutte**

### *4.2.1. Les éléments du calcul rationnel*

Les participants à la lutte semblent largement tirer profit de leur implication. En effet, d'après les dires des personnes interrogées, c'est d'abord de savoir qu'elles contribuent à quelque chose de vraiment important mais aussi d'avoir l'impression de jouer leur rôle de citoyen (« on s'occupe de nos affaires »). Les individus et les groupes membres vivent une expérience particulière en participant à cette bataille. *Via* la vie démocratique développée au sein de la coalition, ils apprennent à travailler ensemble, à composer avec les différentes positions présentes, y développent un champ de connaissances important sur la situation mais aussi sur ce qui la transcende, en plus de dégager une vision globale et transversale de la problématique. Les groupes impliqués retirent également une plus grande visibilité publique. Il importe d'ajouter que certains groupes en environnement font, notamment, un travail à la fois pour la coalition et pour leur propre organisation. En contrepartie, la charge de travail demandée aux membres varie selon les disponibilités, les compétences et les désirs des gens, ce qui représente un faible coût par rapport au bénéfice retiré. Ainsi, du temps, de l'énergie et quelques déplacements pour les membres hors Montréal, sont tout ce qui est exigé à ceux qui désirent prendre part à la lutte (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004).

### *4.2.2. L'information*

La bataille de l'eau est largement couverte entre 1996 et 2002. Différents médias nationaux et régionaux assurent la couverture. En très forte majorité, les propos rapportés sont favorables à la

lutte. Un journaliste du Devoir affiche clairement la position du journal en faveur de la lutte en écrivant : « Jusqu'à ce jour [...] *Le Devoir* s'est montré réticent à l'égard de ces projets, tant de privatisation que d'exploitation commerciale intensive » (Sansfaçon, 1997). Deux journalistes principaux suivent la bataille, il s'agit de Louis-Gilles Francoeur du Devoir et de Bruno Bisson de La Presse. Dans presque tous les articles de journaux portant sur les dossiers défendus par « Eau Secours ! », les commentaires des porte-parole y sont présentés. Les articles consultés (revues et journaux confondus) proposent un portrait neutre de la situation, en présentant la position des acteurs de la bataille. Certains articles, toutefois, énoncent clairement un penchant favorable de la bataille. Sur l'ensemble des articles consultés, très peu se positionnent contre la lutte de l'eau.

La coalition utilise beaucoup les médias pour faire passer ses messages, soit par le biais d'articles dans les journaux ou dans les revues, de conférences de presse, ou via des entrevues (revues, radios et télévisions). La bataille de l'eau se présente comme une lutte pour le contrôle des perceptions des membres de la société québécoise. Ainsi, la coalition utilise majoritairement les médias comme mécanisme d'information. Cela lui permet de livrer bataille sur la place publique avec des moyens qui rejoignent le plus grand nombre d'individus. Cependant, la coalition « Eau Secours ! » utilise aussi des moyens bien à elle, comme la parution mensuelle d'une chronique dans *l'Aut'Journal* et la présentation de spectacles sur le thème de l'eau. De plus, la coalition offre au public un site Internet bien détaillé, à l'intérieur duquel on retrouve des informations sur les dossiers, les positions et les actions de la coalition.

#### 4.2.3. *Les ressources*

##### *L'organisation et les ressources*

Le mouvement présente une forme d'organisation décentralisée de sorte qu'aucune structure rigide n'est nécessaire. À l'origine, le groupe se crée à l'aide de quatre personnes : Louise Vandelac, André Bouthiller, Hélène Pedneault et André Lavallée. Partant de quatre personnes, le groupe s'organise et présente la structure organisationnelle suivante : assemblée générale séparée en collèges électoraux, comité exécutif, comité de coordination et comités ad hoc. À ce jour, « Eau Secours ! » est composé de trois comités de gestion (exécutif, de coordination et d'autofinancement) en plus d'avoir trois comités ad hoc sur des secteurs d'activités précis. Le comité de coordination est constitué de deux membres de chaque collège électoral, afin d'assurer que tous les regroupements (individus, syndicats, chercheurs, « Porteurs d'eau », etc.) soient représentés. Ce comité a pour fonction l'analyse et l'attribution des dossiers à partir des demandes adressées par les milieux. C'est donc lui qui assume le leadership du mouvement. Il est à noter que les comités sont indépendants les uns des autres, tant qu'ils respectent la mission de la coalition (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004 ; Entrevue 3, 2004 ; Eau Secours, 2004e).

La coalition fonctionne avec peu : elle n'a pas pignon sur rue, s'autofinance, emploie deux personnes (une à temps plein et l'autre à temps partiel) et compte de nombreux bénévoles. La coalition rassemble de nombreux groupes et individus, ce qui lui facilite grandement l'acquisition de ressources. Selon les dires des membres, les ressources les plus importantes pour mener à bien les luttes résident dans le réseautage et dans la sollicitation financière. En outre, les individus et les groupes constituant le mouvement sont en soi des ressources : ils paient une cotisation annuelle, appuient et participent aux activités, mettent à contribution leurs propres ressources et prennent en charge certains dossiers. De plus, les actions se font, pour la plupart, conjointement avec les groupes membres et les alliés, partageant ainsi militants, expertise et renommée. Il est possible d'estimer que la contribution des « Porteurs d'eau » et des centres de recherche facilitent l'accès à certaines ressources, telles que des données de recherche, des locaux, etc. (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004 ; Eau Secours, 2000).

### *Le recrutement et la communication*

C'est par le biais des différentes activités (soirées-spectacles, conférences, assemblées publiques, kiosques, journées de formation et promotion du site Internet) que la coalition recrute de nouveaux membres. Elle instaure également, à partir de 2000, un système de suivi des adhésions afin d'inciter les membres à renouveler leur cotisation (Eau Secours, 2000). Avec tous ces moyens, la coalition réussit à recruter de nouveaux adhérents. Ces personnes désireuses de mettre à profit leurs compétences contribuent à la bataille de l'eau selon leurs moyens et leurs disponibilités. Cela semble efficace puisque que la coalition passe d'une poignée d'individus en 1997 à 209 groupes (dont 38 nationaux), 49 « Porteurs d'eau » et 967 individus membres en 2003. Il est possible d'estimer que la coalition rejoint plus d'un million de personnes à travers le Québec via les organisations membres (Entrevue 1, 2004 ; Accueil, 2004). Le site Internet de la coalition sert à recruter de nouveaux membres, mais aussi à assurer une communication constante avec ses membres et avec l'ensemble de la population. De plus, le groupe alimente ses membres sur les dossiers qu'il défend, par une documentation complète disponible sur le site, et par le biais d'envois électroniques lorsqu'un événement important s'annonce. Pour les adhérents qui n'ont pas accès au réseau Internet, un document de quatre pages sur la coalition et ses activités leur est envoyé deux fois par an. Cette façon de faire paraît convenir aux membres de la coalition et démontre une grande ouverture au partage de l'information de la part du comité de coordination (noyau central). Ce moyen se montre efficace pour garder les coûts au minimum (argent et temps) et permet le développement et le maintien d'un large réseau. Toutefois, quelques réserves sont à émettre. Tout d'abord, le groupe met à la disposition de ses membres une quantité impressionnante d'informations, mais l'intégration et l'actualisation réelle de celles-ci sont à questionner. Ensuite, les membres n'ayant pas accès au réseau Internet éprouvent de la difficulté à suivre les dossiers de façon continue (Eau Secours, 2004f ; Entrevue 2, 2004 ; Entrevue 3, 2004).

### *Les ressources spécialisées*

La coalition « Eau Secours ! » est particulièrement bien entourée. Parmi les « Porteurs d'eau », on retrouve des spécialistes et des scientifiques de renom tels qu'Hubert Reeve, Riccardo Petrella et Albert Jacquart. De plus, le Centre québécois du droit de l'environnement, la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), appuient et alimentent le mouvement (Denault-Lauzier, 2003 ; Francoeur, 1997a ; « Porteurs d'eau », 2004). Le groupe a également développé un comité scientifique bénévole, spécialement pour assurer un support scientifique aux membres, mais aussi pour mieux cerner les différentes facettes de l'eau. Des avocats prêtent aussi main forte à la coalition et ce, gratuitement (Entrevue 2, 2004).

### *Le leadership*

Des *leaders* se démarquent à travers la lutte, tels que madame Louise Vandelac, chercheuse de stature internationale, présidente et porte-parole de la coalition « Eau Secours ! » pendant plusieurs années. Madame Vandelac est accompagnée tout au long de la bataille par celle qui semble être la *leader* des « Porteurs d'eau », Hélène Pedneault. Vers 2001, Louise Vandelac cède le flambeau à Martine Ouellet, puis à André Bouthiller qui deviennent à la fois président et porte-parole de l'organisation. Le rôle de leader semble habituellement porté par le/la président/e du groupe. Notons qu'il ne se limite pas uniquement à la présidence, deux autres membres sont également porte-parole officiels du mouvement (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004)

#### **4.2.4. Les stratégies**

La coalition « Eau Secours ! » utilise plusieurs stratégies qu'elle maintient du début à la fin de la bataille. Certaines stratégies sont plus employées que d'autres dans les différents moments de la lutte. Ainsi, on observe qu'au tout début de la bataille, les stratégies préconisées sont l'institutionnalisation et l'éducation (de la coalition et de la base sociale). La persuasion et la recherche d'appuis provenant d'organisations et de conseillers sont rapidement jointes au répertoire des stratégies. On note une intensification de l'utilisation des stratégies de persuasion et d'institutionnalisation dès la deuxième année de lutte, délaissant celles d'éducation et de recherche d'appuis, sans toutefois les abandonner.

En effet, dès le départ, « Eau Secours ! » souhaite mobiliser la population sur la protection des richesses aquatiques en l'informant sur le dossier et ses enjeux (Francoeur, 1997a). Toutefois, devant les tentatives de désinformation et de manipulation des perceptions individuelles

et collectives des opposants, la coalition en vient à tenter un travail de démystification et de conscientisation, dans le but de désamorcer les idées préconçues qui neutralisent les mobilisations. Le combat s'engage donc sur la voie publique et chacun lutte pour influencer l'opinion de tout un chacun (Entrevue 1, 2004). La dimension éducative auprès de la base sociale laisse davantage le terrain à une stratégie de persuasion, à partir du moment où un débat informel s'enclenche sur la place publique. Toutefois, la stratégie éducative n'est pas répudiée, elle reste présente à l'intérieur même de la coalition « Eau Secours ! » tout au long de la bataille. Son fonctionnement est conçu de telle sorte qu'il favorise l'éducation de ses membres (Entrevue 1, 2004). Il est à ajouter que la stratégie éducative se dote, en 2000, d'un comité de formation de la coalition, dans le but de bien former ses militants (Eau Secours, 2000). Elle est aussi déployée à divers moments, comme on le remarque en avril 1999, où le mouvement entame un mois de conscientisation et d'information sur l'eau et la responsabilité citoyenne dans le dossier (Boudreault, 1999 ; Grenier, 1999).

De plus, la coalition maintient ses revendications jusqu'en 2002 lors de l'adoption de la Politique nationale de l'eau. Les requêtes d'« Eau Secours ! » entraînent l'utilisation de stratégies de persuasion, de contre-cadrage et de discrédit des adversaires. La coalition tente d'influencer les perceptions et l'opinion de la population pour ainsi créer un contre-pouvoir aux puissants lobbies. Dans cet objectif, la persuasion devient essentielle, afin d'établir des schèmes d'interprétation collectifs (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004). Ces deux stratégies se retrouvent résumées dans les paroles du président de la coalition :

Commençons par devenir propriétaire [reconnaissance étatique du statut collectif de l'eau], ensuite il faudrait demander à nos politiciens de cesser de se liquéfier devant le lobby des « promoteurs de jobs », de se sortir de la mentalité de « locataires, porteurs d'eau et scieurs de bois » pour assumer quotidiennement le rôle d'un propriétaire éclairé mettant en valeur un territoire engorgé d'eau.

Bouthiller, 2001a

En définitive, « Eau Secours ! » recadre les informations véhiculées par les opposants sur le dossier, sur la crédibilité et les positions de la coalition (Laviolette, 1999 ; Perron et al, 1998). De plus, elle tente, à quelques reprises, de discréditer ses adversaires, comme l'illustre un extrait du texte de Perron et al. :

Si au lieu de faire, comme des sbires, des procès à l'emporte-pièce pour de bien curieux intérêts, certains se donnaient la peine, un tant soit peu, de discuter avec les principaux protagonistes et d'analyser posément les différentes facettes du dossier, nous aurions sans doute un peu gagné en intelligence et en rigueur intellectuelle.

Perron et al, 1998

Les opposants usent également de maintes stratégies. Le discrédit des adversaires et la banalisation de leurs propos semblent les plus utilisés. En effet, on observe que dans les médias, bon nombre de médisances, d'insultes, de fausses informations, de caricatures et de discours méprisants ou condescendants tentent de disqualifier la lutte de l'eau et son groupe porteur (Perron et al, 1998). Toutefois, d'autres moyens sont employés, notamment par le gouvernement du Québec, qui opte pour une stratégie d'information, en permettant la circulation du plus d'information possible sur le dossier. Les compagnies de captage d'eau, quant à elles, prônent le silence médiatique et la pression locale basée sur les emplois et les relations d'affaires (Entrevue 2, 2004 ; Lessard, 1997).

### *Les coûts et la production des idées*

Dans sa bataille, la coalition met en branle des activités peu coûteuses, telles que la rédaction d'articles, la promotion du site Internet, les conférences, les conférences de presse, les kiosques, les rencontres d'information, les spectacles, etc. Celles-ci nécessitent peu d'individus, de temps, d'énergie et d'argent. Il est à préciser que dans le cas des spectacles, l'apport des différents membres du groupe facilite grandement la réalisation de ces activités à faibles coûts. Comme le mouvement tente de s'autofinancer afin de conserver sa liberté de parole et d'action, il semble porter une attention particulière à initier des actions peu coûteuses. Toutefois, il paraît privilégier les besoins et les moyens pour y répondre, plutôt que l'argent nécessaire à leur réalisation. C'est en quelque sorte grâce à cette indépendance que les idées du mouvement évoluent et se bonifient au fil des années. Le discours progresse sous l'influence constante des expériences acquises, des connaissances et des expertises provenant des membres, mais aussi du mouvement international de la lutte de l'eau, avec lequel une étroite collaboration est développée (Eau Secours, 2004g). Le discours essentiellement porté par les médias permet l'établissement d'un lien constant avec la base sociale. Il est possible de penser que cela entraîne le développement d'une plus grande sensibilité à la question de l'eau. La structure d'« Eau Secours ! », la nature de ses revendications et de ses actions, en plus des activités réalisées par les « Porteurs d'eau », paraissent favoriser le rapprochement du groupe avec sa base. La coalition ne précise-t-elle pas que la chanson et la poésie sont d'excellents moyens pour entrer chez les gens ?

### *Les tactiques*

Le choix des tactiques semble des plus appropriés, si l'on considère le contexte dans lequel se déroule la lutte et les objectifs poursuivis. La coalition revendique la tenue d'un vaste débat public et l'adoption d'une politique globale sur la gestion de l'eau au Québec, et un des seuls moyens dont elle dispose est d'influencer l'opinion publique. Ainsi, l'utilisation de séances d'information-conscientisation, d'articles, de conférences, de spectacles sur le thème de l'eau et de conférences de presse paraissent de bonnes tactiques pour arriver à ses fins. De plus, ces moyens se révèlent efficaces dans le contexte politique dans lequel la lutte prend place. En effet, dès le début de la bataille, le gouvernement se cloître et maintient le silence sur les discussions

entourant l'élaboration d'une politique de l'eau. Les tactiques utilisées par « Eau Secours ! » permettent d'enclencher le débat sur la place publique, ce qui force le gouvernement à s'engager également dans le débat et à donner les informations nécessaires à une bonne discussion (Lévesque, 1997).

#### 4.2.5. *La concurrence avec d'autres organisations*

La coalition semble rallier tout le monde. Les groupes en environnement sont à ses côtés, les gros comme les petits. C'est le cas notamment des deux plus importants : Greenpeace et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Le Réseau québécois des groupes écologistes et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement sont également impliqués dans la lutte québécoise (Francoeur, 1997a). La bataille de l'eau se déroule également à l'échelle internationale par le biais notamment de l'Association pour un contrat mondial de l'eau (ACME), de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et de Développement et Paix. Précisons que la coalition « Eau Secours ! » travaille afin que les enjeux locaux, nationaux et internationaux soient présentés de façon transparente à travers un véritable débat public (Eau Secours, 2004g). Les organisations œuvrant à l'international travaillent conjointement avec la coalition « Eau Secours ! » sur certains dossiers, de sorte qu'elles partagent leurs ressources, échangent leurs connaissances et même leurs experts. Ainsi, il ne paraît pas y avoir de compétition entre les différents groupes mais bien une étroite collaboration sur les dossiers communs et une entente afin de ne pas dédoubler les dossiers (Entrevue 1, 2004).



## 5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

Suite au dépôt du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau en mai 2000 et à la publication du cadre général d'une politique de l'eau par le gouvernement en place un mois plus tard, la lutte se relâche sur les questions de la privatisation de l'eau. Les interventions publiques de la coalition « Eau Secours ! » traitent d'autres dossiers, notamment la question de la réglementation de l'eau potable et de la pollution de l'eau par des sources agricoles. Les sujets traités ici restent lettre morte pendant près de deux ans, soit jusqu'à l'adoption de la Politique nationale de l'eau. Cette situation s'explique en partie par le départ d'un membre fondateur et leader important au sein du mouvement, en plus du retrait momentané d'un autre joueur de marque (Entrevue 1, 2004). Malgré cela, la coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » obtient ce qu'elle réclame depuis près de six ans : le gouvernement du Québec adopte le 26 novembre 2002 la Politique nationale de l'eau. Cette dernière est ambitieuse. Elle proclame que l'eau est un bien commun qui ne peut pas être privatisé. La privatisation des services d'eau des municipalités n'est pas permise. De plus, les exploiters des sources d'eau souterraines et de surface doivent dorénavant payer des redevances à l'État (MENV, 2004a). La Politique nationale de l'eau semble satisfaisante sur papier. Or, bien des questions restent toujours en suspens, ce qui laisse entrevoir des négociations et des ouvertures pour un assouplissement quant à sa mise en application. Citons à titre d'exemple les précisions apportées par le gouvernement québécois sur les redevances :

[Le gouvernement] tiendra compte de la capacité financière des secteurs visés afin de préserver leur compétitivité, notamment en modulant le taux de redevance.

Leduc, 2002

C'est sur l'adoption de la Politique nationale de l'eau que la première partie de la lutte se termine. La Politique nationale de l'eau est adoptée, mais n'est toujours pas en vigueur en 2004. Ainsi, la coalition « Eau Secours ! » continue son travail et voit à la mise en application de cette politique, tout en veillant sur les autres dossiers absents du règlement.



## 6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

### 6.1. Sur le plan de la répartition

#### 6.1.1. La répartition économique

La lutte pour l'adoption d'une politique nationale de l'eau menée au Québec vise, indirectement, à limiter l'appauvrissement de la population du Québec en voulant prévenir la privatisation de l'eau et de ses services. Dans la période de 1996 à 2002, aucune modification notable des conditions économiques de la population québécoise en lien avec la bataille n'est observée. Cependant, on estime que la situation aurait été différente sans l'intervention de la coalition « Eau Secours ! », notamment dans le cas de la Ville de Montréal. En effet, suite aux vastes protestations entourant la privatisation des services d'eau de la ville, celle-ci retire son projet de partenariat avec le secteur privé (*Le Devoir*, 1997). Un tel projet aurait eu pour conséquence, comme il est observé dans les expériences de privatisation antérieures, une augmentation dramatique des prix demandés aux consommateurs, s'accompagnant de coupures de services pour les ménages en retard de paiement (Lauzon et al, 1996). Ainsi, en s'appuyant sur ces expériences antérieures, il est possible d'affirmer que, par son action, la coalition a fait en sorte que les conditions économiques des résidents de Montréal ne se sont pas détériorées suite à une privatisation des services d'eau.

En outre, il sera possible d'observer à moyen terme certains gains économiques pour la base sociale. En effet, la Politique nationale de l'eau introduit le principe d'utilisateur-payeur selon lequel les exploiters des sources d'eau de la province doivent payer des redevances à l'État pour l'eau captée. Cette redevance amène inévitablement de l'argent dans les coffres de l'État. Elle pourra être investie dans l'entretien des infrastructures d'eau, réduisant ainsi la charge des citoyens (MENV, 2002). Un lien clair entre le retrait du projet de privatisation de la Ville de Montréal, l'adoption de la Politique nationale de l'eau et la lutte livrée par la coalition « Eau Secours ! » est établi. Il semble que dans un cas comme dans l'autre, l'ampleur des protestations, l'entêtement à poursuivre la bataille et à maintenir des revendications claires aient porté fruit. Le maire de la Ville de Montréal confirme ce fait dans sa déclaration au *Devoir*, affirmant que le projet est abandonné :

Avec tout ce débat, ce procès d'intention, peut-être qu'on devrait mettre tout simplement un arrêt sur tout ça. On parle pour rien dire.

*Le Devoir*, 1997

Il en est de même au gouvernement provincial qui, voyant qu'un débat public informel s'engage au sein de la société, promet de tenir un vaste débat public dans le but d'élaborer une politique de l'eau au Québec, et ce, après seulement quelques mois de protestation (Le Soleil, 1997 ; Lessard, 1997 ; Samson, 1997).

### 6.1.2. *La répartition politique*

Il est possible de constater que la représentation de la base sociale à l'intérieur des instances décisionnelles s'est accrue au cours de la lutte. Il est nécessaire de rappeler qu'en janvier 1997, le gouvernement québécois élabore en secret l'ébauche d'une politique de l'eau. Celle-ci se conclut finalement suite à une consultation publique provinciale. De plus, par une présence croissante d'individus et de groupes au sein de la coalition, cette dernière est en mesure de mieux connaître les positions de la population (Eau Secours, 2004f ; Entrevue 1, 2004). La bataille a permis de mettre le débat sur la place publique, d'abord par un débat informel dans les médias, ensuite par le boycott du Symposium sur la gestion de l'eau et, finalement, par l'obtention d'une commission consultative provinciale orchestrée par le BAPE. Le déploiement d'un débat public et la tenue de la commission Beauchamp ont permis à tous les habitants du Québec de se prononcer sur la gestion de l'eau. La Politique nationale de l'eau est basée sur les recommandations de cette commission, ce qui signifie que les opinions de la population des quatre coins de la province se retrouvent à l'intérieur d'elle (Chevrier, 1999 ; Grenier, 1999). Il est possible d'affirmer que la base sociale est mieux représentée dans les décisions, s'il est considéré que les gains d'« Eau Secours ! » ont permis à toute la population d'être entendue (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004).

### 6.1.3. *La répartition idéologique*

Depuis 1996, les droits de la base sociale, c'est-à-dire ceux de la population québécoise, ont progressé auprès des différentes instances gouvernementales. C'est ainsi qu'on observe une ouverture à reconnaître le droit de la population d'être consultée et considérée dans les décisions qui la concernent, tel que le prévoit le système démocratique. De plus, l'eau est désormais reconnue comme un bien commun appartenant à tous et ne pouvant être acquis de manière privée, les Québécois ont gagné leur eau (MENV, 2004a). Ces deux éléments sont, entre autres, dus à la lutte menée pour l'adoption d'une politique de l'eau au Québec, mais aussi à cette même bataille à l'échelle internationale. Le gain de représentativité auprès du système politique est directement attribuable à la bataille, encore une fois, grâce à la tenue d'un débat public dans la province à l'intérieur duquel les enjeux, les inquiétudes et les positions de la population sont mis en lumière. La reconnaissance de l'eau comme un bien appartenant à tous doit, quant à elle, son succès au déroulement de la lutte au Québec et aux différentes opportunités présentes. Cette

reconnaissance constitue une des principales revendications de la coalition. La contrainte produite par le débat public, amplifiée par le positionnement du mouvement international et des différents acteurs sur la question (BAPE, CMI, gouvernement fédéral, etc.) semble avoir contribué significativement à mener le projet à terme.

## **6.2. Sur le plan de l'organisation**

### *6.2.1. L'autonomie*

La coalition « Eau Secours ! » développe au cours de la lutte une structure qui favorise grandement le rapprochement avec la base sociale. L'organisation interne du mouvement passe essentiellement par huit collèges électoraux (groupes communautaires et sociaux, « Porteurs d'eau », comités de citoyens, membres individuels, syndicats, groupes environnementaux, coalitions régionales et documentation et recherche). C'est à partir de ces collèges électoraux, qui représentent une grande partie de la base sociale, que sont constitués les différents comités (exécutif, de coordination, etc.) lors de l'assemblée générale annuelle. Il est à préciser que les places disponibles sur les comités décisionnels ne peuvent être occupées par plus de deux personnes par collège électoral. Ainsi, toutes les catégories de membres se trouvent également représentées (Entrevue 2, 2004 ; Eau Secours, 2004e). Considérant cette structure organisationnelle et l'importance de la démocratie au sein du groupe, en plus du nombre croissant de membres et de personnes rejointes, il convient de dire que la force dirigeante d'« Eau Secours ! » a pris les moyens pour se maintenir près de sa base tout au long de la bataille. Il semble également que la coalition ait maintenu sa position de départ jusqu'à la fin en s'orientant constamment sur les intérêts de la population québécoise. Même si les positions prises par la coalition sont parfois tranchées, elles semblent faire l'unanimité au sein du mouvement. Une attention particulière est faite pour ne pas heurter de front les membres et, dans le doute, ces derniers sont consultés sur la position et les décisions à prendre (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004). On constate qu'« Eau Secours ! » jouit d'une grande liberté de parole et d'action. Cela est dû au fait que, dès le début, le groupe s'autofinance par divers moyens. Cette autonomie semble être primordiale pour le mouvement, qui « n'est pas prêt à sacrifier sa liberté pour avoir plus d'argent » (Entrevue 2, 2004).

### 6.2.2. *La solidarité*

Au fil des ans, la coalition « Eau Secours ! » s'est imposée comme un des plus gros mouvements au Québec. Il est donc possible de penser qu'elle prend une place plus importante au sein des groupes alliés avec le temps. Par exemple, certains groupes coalisés ont introduit un dossier sur l'eau à leurs activités (Entrevue 1, 2004). De plus, peut être émise l'hypothèse selon laquelle la conscience du lien entre les enjeux de la lutte et les intérêts du plus grand nombre ait progressé dans la base sociale, notamment par l'accroissement de la participation aux activités du groupe. Le discours établi par la coalition « Eau Secours ! » démontre bien le lien entre l'enjeu de la lutte et les intérêts de tout un chacun, en plus de toucher à la fois la rationalité et l'émotivité des gens. Ce discours étant largement médiatisé, on peut croire que les gens prennent conscience que leurs propres intérêts sont en jeu (perte de jouissance de la ressource, perte d'une partie de leur identité). Finalement, la majorité des constituantes de la base sociale (individus, groupes de citoyens, groupes sociaux, communautaires, environnementaux et syndicaux) s'allient pour la défense des eaux québécoises. Les différents groupes partagent leurs ressources et leurs informations afin de mener à bien cette grande bataille (Entrevue 1, 2004 ; Entrevue 2, 2004).

### 6.2.3. *La mobilisation*

On observe qu'au cours des six années de lutte, le nombre de participants aux assemblées générales augmente d'une année à l'autre, comme l'illustre la présence de 10 personnes à l'assemblée générale de 2000 et de 21 individus en 2002 (Eau Secours, 2004e). On constate également un accroissement considérable du nombre d'adhérents entre 1996 et 2002, passant de quelques individus à plus de 900 membres individuels et 200 groupes communautaires, sociaux, syndicaux et environnementaux (Eau Secours, 2004f). Dès le départ, la bataille de l'eau semble détenir l'approbation de la base sociale (participation de plus de 1 300 personnes au premier spectacle offert par la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau). De plus, l'augmentation constante de membres au sein du mouvement permet de penser que l'opinion de la base sociale est devenue de plus en plus favorable à la lutte au cours de ces six années. Il est possible d'ajouter qu'une absence quasi totale d'articles et de lettres ouvertes défavorables aux actions d'« Eau Secours ! » est notée, ce qui laisse croire que la population québécoise endosse la bataille. Toutefois, aucun sondage ne traite de l'opinion publique sur la gestion de l'eau au Québec entre 1996 et 2002.

## 7. LES PISTES DE RENOUVELLEMENT

L'ensemble de la bataille pour une politique nationale de l'eau semble être jouée de main de maître. Les phases d'émergence et de développement de la lutte ont bénéficié d'une attention particulière. La coalition « Eau Secours ! » porte une analyse et un discours constant et bien ancré dans la réalité des gens. Ceux-ci sont appuyés sur des bases solides, telles que les résultats de recherche, l'expertise des membres du mouvement international et des membres de la coalition. En plus de proposer des solutions réalistes dans la conjoncture politique et économique actuelle, la coalition mise également sur le ralliement de la population du Québec à la cause, et sur le développement d'une identité collective solide au sein du mouvement.

Grâce à une bonne analyse de la problématique et du contexte dans lequel elle prend forme, la coalition a su identifier et saisir les opportunités. Elle se montre attentive aux alignements politiques et à la division de l'élite québécoise, en plus de rester vigilante au double discours tenu par le gouvernement du Québec. L'alliance avec le mouvement international de la lutte de l'eau et l'utilisation des médias servent aussi généreusement la cause. En définitive, la nature même de la lutte semble facilitante. À regarder de plus près, l'adoption d'une politique nationale ne paraît pas très engageante pour un gouvernement. La promesse d'une politique permet de calmer les protestations et de gagner du temps. L'État dispose également d'une large marge de manœuvre dans l'élaboration et la mise en application d'une telle politique.

La conduite de la lutte, quant à elle, est aussi très bien menée. Les bénéfices retirés par les membres d'« Eau Secours ! » sont très importants et compensent abondamment les faibles coûts. La coalition pour une gestion responsable de l'eau « Eau Secours ! » possède une forme organisationnelle et des ressources suffisantes pour mener à terme la lutte. Notamment, la présence d'experts et d'intellectuels permet à la coalition de constituer un bassin d'expériences et de connaissances facilitant l'analyse et l'acquisition de ressources. Toutefois, la situation financière du mouvement reste précaire. Les activités d'autofinancement permettent actuellement le fonctionnement de la coalition, mais cela risque de ne pas suffire à long terme. De plus, le groupe informe ses membres par le réseau internet, ce qui pose problème dans la mesure où les membres n'ayant pas accès à ce moyen de communication éprouvent une certaine difficulté à suivre les dossiers.

En résumé, le secret du succès de cette lutte se retrouve dans la nature des revendications, dans le fait que le mouvement détient beaucoup de ressources (autres que financières) et qu'il est entouré de gens expérimentés capables d'analyser la situation, le contexte et les enjeux de la bataille. C'est également en raison d'une identité collective forte, d'une constance dans les revendications, d'une constance dans le discours, des faibles coûts (par rapport aux bénéfices) de l'engagement et de la riche utilisation des médias, que cette bataille est remportée.



## BIBLIOGRAPHIE

- AGA. 2000. « Un nouveau souffle pour Eau Secours ! ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 15 mars 2004.
- APRIL, Pierre. 1998. « L'économie conduit Lucien Bouchard aux États-Unis ». *La Presse*, 18 juillet, p. A17.
- APRIL, Pierre. 2000. « Rapport de la Commission sur la gestion au Québec : il faut interdire l'exportation massive ». *Le Soleil*. 4 mai, p. A13.
- BELLAVANCE, Yves. 1999. « Que craint la Commission sur la gestion de l'eau ? ». *La Presse*, 12 mars, p. B3.
- BERGERON, Steve. 2003. « Dix-huit chansons pour protéger l'or bleu ». *Le Nouvelliste*, 27 décembre 2003, p. 17.
- BERGERON, Ulysse. 2003a. « L'industrie de l'eau au Québec - Assurer la pérennité de la ressource ». *Le Devoir*, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.
- BISSON, Bruno. 1997. « Le symposium sur l'eau s'ouvre dans la méfiance ». *La Presse*, 10 décembre, p. A21.
- BISSON, Bruno. 1997a. « Pas de nouveaux permis pour l'extraction d'eau ». *La Presse*, 11 décembre, p. C1.
- BISSON, Bruno. 1999. « Débuts laborieux pour la Commission d'enquête sur l'eau ». *La Presse*, 17 mars, p. A15.
- BISSON, Bruno. 1999a. « De gros « trous » dans les connaissances du Québec sur l'état de son eau ». *La Presse*, 26 juin, p. A11.
- BISSON, Bruno. 1999b. « Eau Secours ! préfère le moratoire sur les exportations d'eau ». *La Presse*, 25 août, p. B1.
- BISSON, Bruno. 1999c. « Le Canada doit renforcer la protection de ses eaux ». *La Presse*, 23 octobre, p. A23.
- BISSON, Bruno. 1999d. « Eau Secours ! prône une véritable révolution verte ». *La Presse*, 30 novembre, p. A15.
- BISSON, Bruno. 1999e. « Les Porteurs d'eau viennent clore le débat ». *La Presse*, 9 décembre, p. A9.

- BISSON, Bruno. 2000. « Le BAPE dépose son rapport sur la gestion de l'eau ». *La Presse*, 3 mai, p. A9.
- BISSON, Bruno. 2000a. « Le BAPE lance une véritable révolution de l'eau ». *La Presse*, 4 mai, p. A4.
- BORDE, Valérie. 2003. « Une politique de l'eau pour le Québec ». *Découvrir*, vol. 24, no 3, p. 47-48.
- BOUDREAULT, Frédéric. 1999. « L'eau de là ». *Voir*, vol. 13, no 14, p. 7.
- BOUTHILLER, André. 2000. « L'eau sera privatisée par la langue de bois ou privatisation par « vacuum ». *L'Aut'Journal*, octobre.
- BOUTHILLER, André. 2001. « Le Québec adoptera un moratoire permanent sur l'exploitation de l'eau - On peut se noyer dans un verre d'eau ? ». *L'Aut'Journal*, no 199, mai.
- BOUTHILLER, André. 2001a. « Le Québec adoptera un moratoire permanent sur l'exploitation de l'eau. – On peut se noyer dans un verre d'eau ? ». *L'Aut'journal*, no 205, décembre.
- BOUTHILLER, André. 2002. « Propriétaire de l'eau, c'est bien... mais encore faut-il l'assumer ». *L'Aut'Journal*, no 209, mai, p. 9.
- BOUTHILLER, André. 2002. « Le ministre qui recule par en avant ». *L'Aut'Journal*, no 201, juin, p. 7.
- BRETON, Gaétan. 2001. *Tu me pompes l'eau ! Halte à la privatisation !* Montréal, Triptyque, 174 p.
- BRETON, Gaétan. 2003. « Eau privé - Privé d'eau ». À *Babord !* novembre-décembre, p.18-19.
- BRETON, Gaétan. 2003a. « L'Angleterre, un paradis de l'eau ? Forget it ! ». À *Babord !*, novembre-décembre, p. 21.
- CHARTRAND, Luc. 1997. « Économie – Le mirage de l'or BLEU ». *L'Actualité*, vol. 22, no 17, p. 30.
- CHEVRIER, Marc. 1999. « Déporteurs d'eau ou maîtres de notre patrimoine ? Le commerce de l'eau à l'heure de l'ALENA ». *L'Action Nationale*, vol. 89, no 5, p. 45-55.
- DENAULT-LAUZIER, Ariane. 2003. « Préserver l'eau de vie... pour la survie - Entrevue avec Louise Vandelac ». À *Babord !*, novembre-décembre, p. 22-23.
- DESNOMMÉE, Monique *et al.* 1997. « L'eau pour qui ». *Le Devoir*, 30 juillet, p. A7.
- DICKINSON, John et Brian YOUNG. 1995. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Sillery, Septentrion, 385 p.

- DROUIN, Caroline. 1999. « Communiqué de presse ». [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca), page consultée le 25 février 2004.
- DUPERRÉ, Martine. 2002. *Constitution des acteurs collectifs et dynamique de développement régional : Le cas d'une association régionale en santé et services sociaux*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi, 356 p.
- EAU SECOURS. 2004. « Histoire de la coalition ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 2 février.
- EAU SECOURS. 2004a. « Mission d'Eau Secours! ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 15 mars.
- EAU SECOURS. 2004b. « Liste des membres ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 7 février.
- EAU SECOURS. 2004c. « Porteurs d'eau ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 20 février.
- EAU SECOURS. 2004d. « L'exportation d'eau et sa commercialisation ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 15 mars.
- EAU SECOURS. 2004e. « Vie associative ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 15 mars.
- EAU SECOURS. 2004f. « Accueil ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 4 avril.
- EAU SECOURS. 2004g. « Eau Secours ! de l'Eau ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 2 février.
- EAU SECOURS. 2000. « Rapport d'activités ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 15 mars 2004.
- EL TIBI, Zeina. 2002. *Le Québec - L'Amérique en français*. Paris, ID Livre, 198 p.
- EMPLOI-QUÉBEC. 2002. « Plan d'action 2001-2002 ». [www.emploi.quebec.net](http://www.emploi.quebec.net), page consultée le 10 février 2004.
- ENTREVUE 1. 2004. Entrevue réalisée auprès d'un membre de la coalition « Eau Secours ! », mars et avril.
- ENTREVUE 2. 2004. Entretien électronique avec un membre de la coalition « Eau Secours ! », avril.
- ENTREVUE 3. 2004. Entretien électronique avec un membre de la coalition « Eau Secours ! », avril.
- FINN, Shirley et Philippe JOLIN. 2002. « Rapport d'analyse - Habitudes et perceptions des Québécois et Québécoises concernant différentes considérations environnementales ». Léger et Marketing, 47 p.

- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1997. « Les citoyens de Franklin accusent le MEF de partialité ». *Le Devoir*, 5 juillet, p. A2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1997a. « Eau Secours ! réclame un vaste débat sur l'eau ». *Le Devoir*, 7 novembre, p. A2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1997b. « Des écologistes boycottent le Symposium sur l'eau ». *Le Devoir*, 10 décembre, p. A4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1998. « Protection des cours d'eau : Plaidoyer pour un sondage bleu ». *Le Devoir*, 21 mai, p. A2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1999. « Débat public sur l'eau - Deux groupes proposent un moratoire sur tout projet ». *Le Devoir*, 23 janvier, p. A4.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1999a. « Gestion de l'eau - Pas de moratoire pendant les audiences ». *Le Devoir*, 27 janvier, p. A1.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1999b. « Consultation nationale sur l'eau - Québec songe à exporter son eau, malgré l'avis des autres provinces ». *Le Devoir*, 19 mars, p. A2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1999c. « Moratoire sur l'exportation d'eau : Québec prend les devants ». *Le Devoir*, 24 août, p. A1.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1999d. « Pour un moratoire législatif sur l'exportation d'eau ». *Le Devoir*, 25 août, p. A2.
- GAGNÉ, Stéphane. 1997. « Le dossier chaud de l'eau potable - De nouvelles technologies surgissent pour améliorer la qualité de l'eau ». *Le Devoir*, 15 mars, p. E3.
- GAGNÉ, Stéphane. 1997a. « Gestion privée ou publique ? ». *Le Devoir*, Cahier spécial, 6 décembre, p. F6.
- GAGNÉ, Stéphane. 1997b. « Les eaux souterraines, une ressource convoitée ». *Le Devoir*, Cahier spécial, 6 décembre, p. F6.
- GAGNÉ, Jean-Simon. 2000. « Gestion des eaux souterraines ». *Le Soleil*, 2 septembre, p. A1.
- GAGNON, Martha. 1997. « L'eau de Franklin : Cliche accepte de revoir le dossier ». *La Presse*, 4 juin 1997, p. C7.
- GAGNON, Martha. 1997a. « Vaincu à Franklin Labrador se tourne vers Saint-Placide ». *La Presse*, 25 septembre, p. A3.
- GRENIER, Eric. 1999. « L'avenir de l'eau - La prochaine erreur boréale ? ». *Voir*, vol. 13, no 15, p. 8.

- HAMELIN, Jean (sous la direction de). 1981. *Histoire du Québec*. Montréal, Édition Québec-Amérique, 538 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2004. « Données de recensement ». [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca), page consultée le 7 février.
- JEAN, Daniel. 2001. *L'action communautaire*. Secrétariat à l'action communautaire autonome - Québec, 59 p.
- LA PRESSE CANADIENNE. 2000. « Voici le bulletin de cinq heures », 22 décembre.
- LAROSE, Gérald *et al.* 2002. « Appel pour un changement lucide et éclairé ». *Le Devoir*, 7 décembre, p. B5.
- LAUZON, Léo-Paul *et al.* 1996. « La privatisation de l'eau au Québec, première partie : les expériences dans le monde ». Chaire d'Études socio-économiques de l'UQAM.
- LAVIOLETTE, Marc. 1999. « Un moratoire sur la gestion de l'eau ». *Le Nouvelliste*, 15 mai, p. 11.
- LEDUC, Louise. 2002. « Le grand remous ». *La Presse*, 27 novembre.
- LE DEVOIR. 1997. « Montréal cède sur la question de l'eau ». 27 février, p. A1.
- LE SOLEIL. 1997. « Une coalition exige un moratoire sur l'eau ». 7 novembre, p. A11.
- LESSARD, Denis. 1997. « Pas de décision sur l'eau avant un débat national ». *La Presse*, 21 avril, p. A14.
- LÉVESQUE, Kathleen. 1997. « Un grand débat sur l'eau cet automne ». *Le Devoir*, 28 juin, p. A4.
- MENV (ministère de l'Environnement). 2004. « Les eaux souterraines ». [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca), page consultée le 20 février.
- MENV (ministère de l'Environnement). 2004a. « Politique nationale de l'eau ». [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca), page consultée le 5 avril.
- MENV (ministère de l'Environnement). 2002. « Politique nationale de l'eau - Introduction ». [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca), page consultée le 20 février 2004.
- MENV (ministère de l'Environnement). 2002a. « Politique nationale de l'eau - Faits saillants ». [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca), page consultée le 7 février 2004.
- MENV (ministère de l'Environnement). 2002b. « Bilan de la qualité de l'eau potable au Québec - janvier 1995-juin 2002 ». [www.menv.gouv.qc.ca/eau](http://www.menv.gouv.qc.ca/eau), page consultée le 28 février.
- MONDERIE, Robert. 2002. « La loi de l'eau ». Enregistrement vidéo. Montréal, Cinéma libre, 52 minutes, VHS.

- MSP (ministère de la Sécurité publique du Québec). 2004. « Criminalité ». [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca), page consultée le 28 février.
- MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux). 1999. « Profil de la pauvreté ». [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca), page consultée le 20 février 2004.
- OUELLET, Martine. 2003. « Le commerce de l'eau ». À *Babord !* novembre/décembre, p. 17.
- PATENAUDE, François. 1999. « Vous ne grugerez pas nos eaux ». *L'Action Nationale*, vol. 89, no 5, p. 63-67.
- PATENAUDE, François. 2004. « Les enjeux de l'eau au Québec ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 15 mars.
- PEDNEAULT, Hélène. 1999. « La langue de l'eau : des signes vitaux... ». *L'Action Nationale*, vol. 89, no 5, p. 56-62.
- PEDNEAULT, Hélène. 2004. « Manifeste ». [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 15 mars.
- PERREAULT, Julie. 2000. « Entretien avec André Beauchamp ». *Recto Verso*, no 286, septembre-octobre.
- PERRON, Caroline *et al.* 1998. « Exploitation commerciale des eaux souterraines : Il ne faut pas enfermer le débat sur l'eau... dans une bouteille ». *Le Devoir*, 15 janvier, p. A7.
- PRATTE, André. 1997. « Exportation de l'eau : il y a loin de la coupe aux lèvres ». *La Presse*, 29 novembre, p. A1.
- PROVENCHER, Jean. 1997. *Chronologie du Québec 1534-1995*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 365 p.
- PROULX, Denise (1999). « Le Québec embouteille l'or bleu sans connaître son gisement ». *Les Affaires*, 1<sup>er</sup> mai, p. 3.
- RICARD-CHÂTELAIN, Baptiste. 1999. « Gestion de l'eau - Péril en la demeure ». *Voir*, vol. 13, no 50, p. 14.
- SAMSON, J. Jacques. 1997. « L'art de noyer des poissons - Le résultat de cette impro politique est navrant ». *Le Soleil*, 16 décembre, p. B8.
- SANSFAÇON, Jean-Robert. 1997. « Histoire d'eau ». *Le Devoir*, 4 septembre, p. A6.
- STATISTIQUE CANADA. 2004. « Données de recensement ». [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca), page consultée le 7 février.
- STATISTIQUE CANADA. 2001. « Québec : une des deux provinces ayant la population la plus âgée », [www.12.statcan.ca](http://www.12.statcan.ca), page consultée le 20 février 2004.

- VANDELAC, Louise. 1999. « Qui sont nos Porteurs et nos Porteuses d'eau ». *L'Action Nationale*, vol. 89, no 5, p. 47-48.
- VANDELAC, Louise. 2001. « Dossier - État de la situation de l'eau ». *Recto Verso*, no 289, mars/avril.
- VANDELAC, Louise. 2001a. « Gratuite et plus chère que le pétrole », [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org), page consultée le 12 février 2004.
- VILLENEUVE, Claude. 1996. *Eau Secours !* Montréal, Éditions Multimonde, 150 p.
- VILLENEUVE, Claude. 1997. « Un débat escamoté : Pour une éthique de l'eau ». *Le Devoir*, 31 décembre, p. A9.
- VUNGOC, Giao et Omar CHOUCAIR. 2004. « Le marché du travail au Québec en janvier 2004 », *L'emploi au Québec*, vol. 20, no 1, p. 3-28.